



Environnement

Document d'objectifs du
site Natura 2000
FR7200667 – Coteaux
calcaires de la vallée de
la Vézère

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Novembre 2017





Document d'objectifs

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Natura 2000 « FR7200667 »





SOMMAIRE

Sommaire	3
1. Présentation générale du réseau Natura 2000	7
2. Contexte et description sommaire du site	11
2.1. Contexte administratif et documents régionaux en lien avec Natura 2000	11
2.1.1. REGION NOUVELLE-AQUITAINE	11
2.1.1.1. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)	11
2.1.1.2. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)	13
2.1.1.3. LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)	13
2.1.2. DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	14
2.1.3. LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE	15
2.2. Contexte géographique	18
2.2.1. LA GEOLOGIE	18
2.2.2. LES SOLS	19
2.2.3. LA GEOGRAPHIE	19
2.2.4. LE RELIEF	21
2.3. Contexte hydrographique	21
2.4. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire vis-à-vis de Natura 2000	21
2.4.1. Atouts du territoire	21
2.4.2. Faiblesses du territoire	22
2.4.3. Opportunités du territoire	22
2.4.4. Menaces présentes sur le territoire	22
2.5. Synthèse des enjeux du site	23
2.5.1. Enjeux d'identité du site	23
2.5.2. Enjeux socio-économiques en lien avec la préservation du site Natura 2000	23
2.5.3. Enjeux écologiques	23
3. Fiches Habitats/Espèces	25
3.1. FICHES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	25
3.2. FICHES DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	41
4. Gouvernance du site	51
4.1. Structure porteuse	51
4.2. Opérateur	51
4.3. Comité de pilotage	51
5. Historique et ajustement du périmètre du site	52
5.1. Dates de désignation du site	52
5.2. Dates d'élaboration du DOCOB	52
5.3. Ajustement du périmètre du site	52
6. Objectifs de gestion	56
6.1. Objectifs de développement durable	56
6.2. Objectifs de gestion opérationnels	56
8. Mesures et charte	73
8.1. Mesures de priorité 1	73
8.2. Mesures de priorité 2	74
8.3. Mesures de priorité 3	75
8.4. La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000	76
8.5. Maquette financière	80
8.6. Cartes localisant les mesures	80
8.7. Modalités de suivi	80



8.7.1.	MODALITES DE SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION	80
8.7.2.	MODALITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITE DES ACTIONS	86
9.	Bibliographie	91
10.	Liste des abréviations et acronymes	93
11.	Glossaire	95
12.	Formulaire standard de données actualisé	102



Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine

Suivi de la démarche : Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24), Hugo MAILLOS

Structure porteuse du DOCOB

Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24)

Opérateur

Agence MTDA – Yannick Lenglet

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination: Catherine DUFLOS de St AMAND (Agence MTDA)

Cartographie : Sébastien MALLOL ; Sébastien PIERRE (Agence MTDA)

Diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Sébastien MALLOL (Agence MTDA) ; Yannick LENGLET

Contribution / Synthèse / Relecture : Catherine DUFLOS de St AMAND (Agence MTDA)

Validation scientifique : Conservatoire botanique national sud atlantique (CBNSA)

Cartographie de l'état des lieux socioéconomique

Cartographie : Catherine DUFLOS de St AMAND, Sébastien PIERRE (Agence MTDA)

Crédits photographiques (couverture)

Sébastien MALLOL – Agence MTDA, 27 mai 2015, la vallée de la Vézère depuis les coteaux de la Valade

Référence à utiliser

AGENCE MTDA / Yannick Lenglet. 2015-2017. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère ». DDT24 / DREAL Aquitaine. Document de synthèse : 106 pages.



Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB.

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le périmètre d'étude du site Natura 2000 :

Aubas, Audrix, Le Bugue, Campagne, Condat-sur-Vézère, Les Eyzies-de-Tayrac-Sireuil, Les Farges, Limeuil, Manaurie, Montignac, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Saint-Chamassy, Saint-Cirq, Saint-Léon-sur-Vézère, Tursac.

Les membres des communautés de communes : CC Vallée de l'Homme ;

La Sous-Préfecture de Sarlat-la-Canéda ;

DREAL Nouvelle-Aquitaine ; DRAC Nouvelle-Aquitaine ;

DDT de la Dordogne ;

CBN Sud-Atlantique ;

Chambre d'Agriculture de la Dordogne ;

CRPF Aquitaine

Syndicat des propriétaires forestiers privés

Fédération départementale de Chasse de la Dordogne

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.



Ce document récapitule, de façon synthétique et pédagogique, l'ensemble des étapes du DOCOB. Il comprend notamment :

- ④ Une introduction générale,
- ④ un rapide résumé des enjeux des directives « Habitats » et « Oiseaux » et de leur application en France,
- ④ une description sommaire du site,
- ④ une ou des cartes situant les différents habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire, en identifiant de manière spécifique les habitats prioritaires,
- ④ une description du rôle des acteurs,
- ④ une description sous forme de fiches des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, contenant un résumé analytique : enjeux, menaces, état de conservation, acteurs concernés, ...

1. PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux.

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 000 sites pour les deux directives. Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et



espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions ha hors domaine marin qui représente 4,1 millions ha :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats »,
- 384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine

Le réseau de sites Natura 2000 de la Nouvelle-Aquitaine comprend 269 sites dont 10 sites marins.

- 214 sites (pSIC, SIC et ZSC) au titre de la directive « Habitats »,
- 55 ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

Les directives « Habitats » et « Oiseaux » contribuent à l'objectif général d'un **développement durable du territoire**. Leur but est de favoriser le **maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales**.

Les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés. Aussi lors de l'élaboration des mesures de gestion, les États membres doivent-ils évaluer chaque activité s'exerçant sur le site afin d'éviter toute détérioration des habitats, ou menaces pour les habitats naturels ou les espèces, pour lesquels le site a été désigné.

L'article 6 de la directive « Habitats » fait obligation aux États membres d'établir des mesures de conservation en laissant le choix des moyens (réglementaires ou contractuels). Pour sa part, le gouvernement français a choisi de privilégier **la contractualisation et la concertation**.

Des **plans de gestion**, spécifiques aux sites ou intégrés à d'autres plans d'aménagement, semblent le moyen le plus sûr d'y parvenir. Ces plans, appelés **documents d'objectifs (DOCOB)**, permettent d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'actions et de planifier, à long terme, sa conservation.

Ils constituent l'outil d'appropriation locale pour l'application des Directives "Habitats" et "Oiseaux" sur un site donné, ou plusieurs petits sites rapprochés présentant des caractéristiques similaires.



L'élaboration des documents d'objectifs constitue une **démarche de travail, déconcentrée et concertées**, entre les différents acteurs des sites qui constituent le **réseau Natura 2000**.

Le DOCOB, qui prend ainsi acte des mesures décidées localement pour le maintien ou le rétablissement des habitats et habitats d'espèces dans un état de conservation favorable, peut faire l'objet d'une transmission, pour information, à la Commission Européenne et constitue le document de référence pour la préservation de chaque site.

En France, le dispositif de gestion des sites Natura 2000 fait le choix de la gouvernance locale : la gestion de chaque site s'articule autour de **son comité de pilotage (COPIL)**, instance d'échange et de concertation, qui conduit **l'élaboration du DOCOB** et assure **sa mise en œuvre**.

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la mise en oeuvre du dispositif, où l'animation des acteurs locaux est essentielle pour atteindre les objectifs de résultats. Les collectivités ont, en outre, un rôle accru au sein des comités de pilotage puisque ce sont elles,

ainsi que leurs groupements, qui désignent le président du COPIL et **la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du COPIL, d'élaborer le DOCOB ou de suivre sa mise en oeuvre**.

Dans ce cadre, le dispositif de gestion des sites Natura 2000 contribue à la **mise en cohérence des politiques publiques** ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et s'avère être un **outil de développement local et de valorisation des territoires ruraux**. A ce titre, il s'intègre dans la politique de développement rural, tant dans sa partie relative aux activités agricoles et forestières que dans ses actions en faveur de la qualité de la vie rurale et de la diversification des activités rurales.

A savoir :

- ④ identifier sur quoi porte la nécessité de la préservation,
- ④ savoir précisément où se situent les habitats à préserver,
- ④ identifier les exigences économiques, sociales et culturelles en vue de leur prise en compte,
- ④ préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné (article 6-1 de la directive),
- ④ évaluer l'état de conservation des habitats,
- ④ cerner les causes éventuelles de détérioration des habitats et de perturbation des espèces (article 6-2) et définir les mesures appropriées pour éviter celles-ci (article 6-2),
- ④ aider à évaluer les projets qui modifieraient éventuellement le site, en hiérarchisant les enjeux d'habitats naturels et d'espèces concernées (article 6-3),
- ④ définir les modalités de gestion et les dispositions permettant de maintenir les habitats naturels et les habitats d'espèces dans un état de conservation favorable,



- ☉ évaluer les dépenses spécifiques engendrées dans les ZSC et ZPS par la prise en compte de la directive "Habitats-Faune-Flore" ou "Oiseaux", en identifiant celles qui concernent les habitats et espèces prioritaires (article 8),
- ☉ instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et espèces aux niveaux local et national (article 11 et 17).

Au niveau national, le contenu du DOCOB est fixé par l'article R. 414-11 du code de l'environnement. Il comprend :

- ☉ un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et les actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces,
- ☉ les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défenses qui s'y exercent ainsi que des particularités locales,
- ☉ des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans la mise en oeuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des habitats naturels et des espèces prioritaires et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site,
- ☉ un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 (prévus aux articles R. 413 et suivant), qui indiquent, pour chaque action contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et les espèces intéressés et son coût prévisionnel,
- ☉ la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie par l'article R. 414-12,
- ☉ les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire. Conformément aux orientations retenues par l'État français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle.

Le DOCOB constitue donc un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial (état zéro) du site concerné mais également un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions



publiques et privées ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et sur les habitats ou espèces pour lequel ce dernier a été désigné. Le document d'objectifs précise ainsi le niveau d'engagement des acteurs sur le site en s'appuyant sur un processus destiné, sur un périmètre donné, à se mettre d'accord sur les objectifs, sur qui fait quoi et avec quels moyens.

Il s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques et des zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel et qui permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires de la gestion des espaces naturels.

2. CONTEXTE ET DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

2.1. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET DOCUMENTS REGIONAUX EN LIEN AVEC NATURA 2000

2.1.1. REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le site se situe en région Aquitaine, intégrée en 2016 à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la partie Aquitaine de la Région, différents plans et programmes d'échelle régionale interfèrent avec la gestion du site Natura 2000.

2.1.1.1. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique d'Aquitaine, approuvé par délibération du Conseil régional d'Aquitaine du 19 octobre 2015, a été adopté par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 n° 2016-02-40 publié au recueil des actes administratifs d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes du 5 janvier 2016.

Le schéma régional de cohérence écologique d'Aquitaine comprend plusieurs éléments notamment :

- ④ Le diagnostic du SRCE Aquitaine (volet A),
- ④ Les enjeux du SRCE Aquitaine (volet A),
- ④ Les composantes de la trame verte et bleue du SRCE Aquitaine (Volet B) : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques,
- ④ L'atlas cartographique du SRCE Aquitaine,
- ④ Et enfin Le plan d'action stratégique du SRCE Aquitaine (volet D).



Parmi les enjeux identifiés dans le cadre du SRCE, celui concernant particulièrement le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère :

L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche : l'arc forestier du Périgord comprend, au-delà des milieux forestiers mixtes, une mosaïque de milieux : boisements de feuillus et conifères, cours d'eau et milieux humides connexes, secteurs denses en pelouses sèches sur coteaux et causses calcaires, plaine agricole à enjeu de biodiversité, vallées et milieux ouverts/bocagers associés en continuité écologique vers les régions limitrophes du Limousin et de Midi-Pyrénées.

Cette mosaïque de milieux est une source de richesse en termes de biodiversité qu'il convient de préserver.

La prédominance d'une matrice forestière diversifiée et d'une mosaïque de milieux permettent la présence d'une faune diversifiée et abondante. Des connexions sont à préserver avec les parties Poitou-Charentes et Limousin de la région (partie cristalline de la région naturelle) et Midi-Pyrénées.

Les continuités écologiques retenues dans la Trame verte et bleue régionale sont :

- ④ Des boisements feuillus et mixtes à dominante feuillus de Dordogne sur les contreforts du massif central,
- ④ Des boisements de conifères et milieux associés,
- ④ Des systèmes bocagers le long d'un arc Dordogne-Limousin,
- ④ Des cours d'eau, couplés à des boisements alluviaux,
- ④ Des secteurs de pelouses sèches,
- ④ Des réservoirs de biodiversité liés à des sites Natura 2000 à enjeu chiroptères (chauve-souris) uniquement,
- ④ Des plaines agricoles à enjeu de biodiversité (avifaune notamment) retenues comme ZNIEFF et communes avec la région naturelle limitrophe des coteaux et plaines à dominante agricole du Nord de la Garonne.

Les actions préconisées par le SRCE :

- ④ 10.1 Maintenir un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)
 - 10.1.1/ Favoriser le maintien de la mosaïque paysagère en conservant des espaces ouverts au sein de la matrice forestière
 - Outils (existants et à développer) : MAEC, Contrats Natura 2000, Charte forestière de territoire (CFT), aide à l'installation des agriculteurs, soutien à l'agropastoralisme, Réglementation des boisements, diagnostics de territoire, appels à projet.



- Porteurs de projet et partenaires potentiels : Chambres d'agriculture, ONF, CRPF, PNR Périgord Limousin, CEN, SAFER, CAUE, animateurs Natura 2000
- Financeurs potentiels : Région, Etat, FEADER,...

L'enjeu infrarégional suivant est pris en compte dans l'enjeu régional du maintien de milieux ouverts (pelouses) et du maintien des milieux naturels diffus (formations boisées existantes) .

- ④ Préserver les zones de biodiversité majeures, dont le nombre et la taille sont limités sur le territoire.
- ④ **Préserver les coteaux calcaires et les pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire.**
- ④ Maintenir des formations boisées existantes.

2.1.1.2. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

L'Aquitaine s'inscrit dans le bassin Adour-Garonne.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il a été révisé en 2009 pour intégrer les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SDAGE définit les règles générales à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

La gestion du site Natura 2000 n'aura que peu d'interférence avec le SDAGE.

2.1.1.3. LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)

L'État et la Région Aquitaine ont approuvé en 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), document stratégique permettant à l'ensemble des acteurs aquitains de disposer d'un cadre de cohérence « Climat, Air, Énergie », notamment les collectivités en charge d'un PCET (Plan Climat Energie Territorial).

Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.



Le document d'orientations présente 32 orientations Climat Air Énergie en vue d'atteindre les objectifs « 2020 » dont, pour ce qui concerne plus particulièrement le DOCOB du site, des orientations sectorielles portant sur « Agriculture et Forêt ». Huit orientations transversales sont relatives à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air.

Cet aspect interfère avec la gestion du site Natura 2000 étant donné les conséquences du changement climatique sur les habitats naturels et espèces relevant des directives « Habitats – Faune – Flore » et « Oiseaux » (modifications de la phénologie, dispersion des espèces invasives,...).

2.1.2. DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Le site est situé dans le département de la Dordogne. La Dordogne bénéficie de par sa localisation, d'un climat particulièrement tempéré.

Bordé par le Lot à l'Est et les vignobles de la Gironde à l'Ouest, le département est mondialement connu notamment pour sa préhistoire. La Vallée de la Vézère entre Montignac et Limeuil, dont 15 sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, fut habitée très tôt. Elle est jalonnée d'abris sous roches et de grottes creusés dans les calcaires par l'érosion : La Madeleine, La Roque Saint-Christophe, Cap Blanc, l'abri Pataud etc. Elle compte 15 sites et plus de 200 gisements répertoriés. La grotte ornée la plus célèbre est située à Montignac (grotte de Lascaux)

C'est le troisième département français pour la superficie. Les activités agricoles y sont variées. Au Nord domine l'élevage, tandis que dans le reste du département s'associent culture et élevage. Les céréales, le vin, les fraises et le tabac sont largement représentés. La région est également célèbre pour ses truffes, ses foies gras et ses noix.

La Dordogne comprend « quatre Périgords » : Vert, Blanc, Pourpre, Noir, distingués par le type de cultures ou de forêts qu'ils abritent qui donnent une couleur dominante aux paysages de chacun.

Le Conseil Département mène une politique en matière d'environnement au travers de la mise en place de plusieurs outils. L'agenda 21 départemental a pour ambition de concilier un développement économique respectueux des biodiversités locales. La gestion des espaces naturels sensibles est un des volets importants de l'action du département en lien avec l'éducation à l'environnement. La forêt de Campagne est un espace naturel sensible situé à proximité du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère.

Des actions sont notamment menées aussi au niveau la préservation du climat. En effet le développement durable intègre des mesures faveur du climat. En Dordogne, les ressources naturelles sont un atout pour limiter l'épuisement des énergies fossiles.

La forêt est notamment concernée. La gestion des forêts dordognaises contribue à préserver les grands équilibres environnementaux. Elle est à la base d'une filière énergétique locale : Plan Bois Energie.



2.1.3. LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE

Les communes qui appartiennent au périmètre d'étude du site « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » sont rurales. Elles se répartissent globalement le long de la vallée de la Vézère entre St Chamassy, Limeuil au sud-ouest du site et Condat-sur-Vézère au nord-est du site. Le nombre d'habitants par commune va d'une centaine jusqu'à environ 3000 habitants. A part, Le Bugue, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil et Montignac, ces communes ont connu une augmentation relative de leur population.

Elles font partie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme à l'exception de Condat-sur-Vézère qui est intégrée à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Tableau 1 – Liste des communes concernées par le site

INSEE	Liste des communes concernées	Communes de l'ancien périmètre du FSD ¹	Communes du périmètre d'étude Oct 2015	Communes du périmètre d'étude affiné en janvier 2016	Communes du périmètre final validé en COPIL en novembre 2017
24014	Aubas	X		X	X
24015	Audrix		X	X	X
24067	Le Bugue	X		X	X
24076	Campagne		X	X	X
24130	Condat-sur-Vézère		X	X	X
24172	Les Eyzies-de-Tayrac-Sireuil	X		X	X
24175	Les Farges		X	X	X
24240	Limeuil	X		X	X
24249	Manaurie	X		X	-
24291	Montignac		X	X	X
24326	Peyzac-le-Moustier	X		X	X
24330	Plazac			X	-
24388	Saint-Chamassy		X	X	X
24389	Saint-Cirq		X	X	X
24443	Saint-Léon-sur-Vézère	X		X	X
24559	Tursac	X		X	X
	Nombre de communes	8	7	16	14

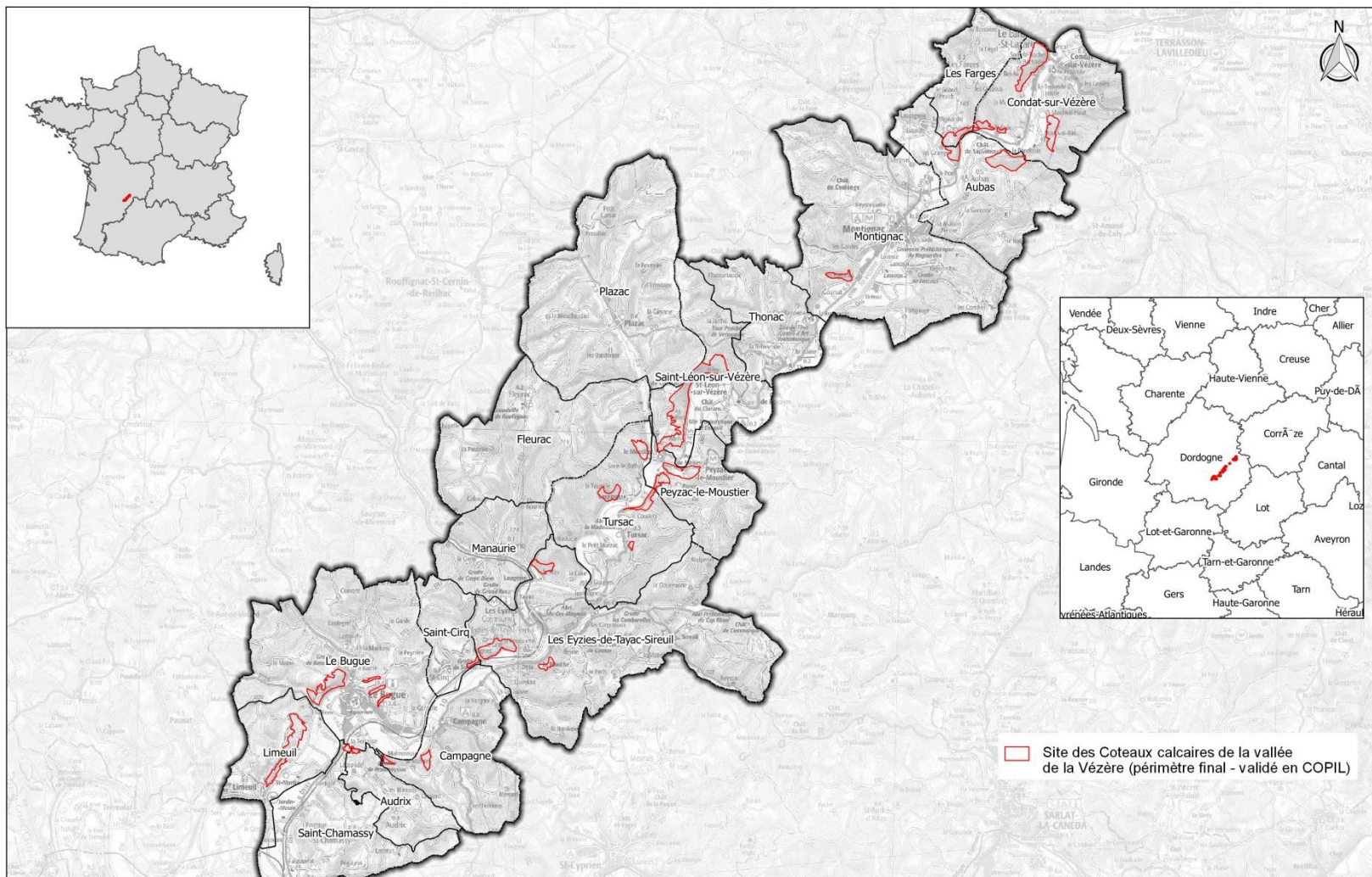
¹ FSD : Formulaire standard de données : extrait de la base de données européenne sur les sites Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.



- *Voir les cartes : Localisation du site, Nombre d'habitants et Evolution de la population de l'atlas cartographique.*
- *Voir le paragraphe : 6. Historique et ajustement du périmètre du site pour l'explication de l'évolution du périmètre.*

L'occupation du sol sur l'ensemble de ces communes est majoritairement partagée entre la forêt et les territoires agricoles.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 –Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère DDT de la Dordogne



Site des Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère (périmètre final - validé en COPIL)



Localisation du site

Source des données : DREAL Aquitaine
Fond cartographique numérique : BD SCAN1000® IGN©

Réalisation : Agence MTD
Date : 11/10/2017
Échelle : 1/120000



2.2. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

2.2.1. LA GEOLOGIE

Le département de la Dordogne se trouve entre le Massif Central et le Bassin aquitain. Cette position géographique lui donne la particularité de rassembler sur son territoire tous les âges géologiques. La nature du sol y est caractérisée par des calcaires durs jurassiques constituant une région de causses qui domine la vallée où se concentre du coup l'habitat.

Le substrat géologique, combiné au réseau hydrographique et au relief constitue la charpente du paysage naturel et anthropique.

La majorité du territoire du site est constituée de formations du secondaire (crétacé supérieur). Ces formations diverses présentant des substrats calcaires et marneux différenciés et hétérogènes, sont entrecoupées par des formations de pentes superficielles du quaternaire. Ces dernières sont composées de colluvions de fond de vallées sèches, de dépôts de versants ou d'éboulis gravitaires d'une part, et d'autre part, d'altérites issues du substrat et du remaniement des dépôts fluviaux tertiaires.

Ces caractéristiques géologiques dessinent des paysages contrastés, au relief varié fait de falaises et de collines imbriquées à des plateaux et soulignées par le tracé capricieux de la Vézère.

Le substrat calcaire, marqué par des phénomènes karstiques, présente de nombreuses failles. Celui-ci est ponctué de grottes, d'auvents et d'habitations troglodytiques datant du paléolithique.

À ces abris sont venus s'ajouter d'autres habitations au fil des siècles.

Ressources minérales et exploitations

La diversité des formations géologiques a permis et permet encore aujourd'hui une exploitation des ressources du sous-sol sur une partie du territoire du site (notamment Tursac, Manaurie, St Cirq, Les Eyzies de Tayac-Sireui).

En témoignent les carrières locales exploitant le calcaire mésozoïque qui ont fourni les pierres aux couleurs chaudes des constructions anciennes traditionnelles et le calcaire marneux qui a permis la fabrication de liants hydrauliques (chaux hydraulique et ciment artificiel), ou l'exploitation d'argile pour la pâte à porcelaine.

La pierre de taille

Sur la commune des Eyzies, une carrière est encore en activité. Elle exploite un calcaire bio clastique gréseux et offre ainsi une pierre de taille de couleur jaunâtre et de texture granuleuse. Il existe également deux carrières en activité sur la commune des Eyzies aux lieux-dits le Goulet et le bourg.

Les argiles



Elles ont constitué par le passé (jusqu'en 1963 aux Eyzies) des ressources artisanales locales. Il s'agissait principalement d'argiles halloysites particulièrement recherchées et utilisées pour la pâte à porcelaine. Aujourd'hui ce site d'exploitation (gisement du Pagenal) après son épuisement a été abandonné. Sur la commune des Eyzies, des argiles à kaoliniques ont été exploitées jusqu'en 1971 par la Société des Kaolins des Eyzies.

Les granulats alluvionnaires

Sur la commune de Tursac ont été exploités des sables et des graviers, et des couches de plusieurs mètres d'épaisseur ont été mises en évidence.

2.2.2. LES SOLS

Souvent de faible fertilité, les sols ont orienté la production agricole vers une polyculture diversifiée (prairies, maïs, blé, noyers, tabac...).

Ainsi s'imbriquent : des sols acides sur des reliefs boisés ; des sols calcaires de type cause sur les collines, surtout au Sud de la Vézère ; des plateaux aux sols plus épais offrant des espaces agricoles discontinus et de faibles surfaces ; et enfin les sinuosités des vallées aux sols plus riches et cultivables.

2.2.3. LA GEOGRAPHIE

D'après les travaux du CAUE, les thèmes forts qui identifient la Vallée de l'Homme :

La Vallée de la Vézère²

Elle offre une diversité de paysages, des séquences étroites avec des coteaux abrupts où la Vézère s'appuie contre les falaises et des méandres plus larges avec une ouverture sur la vallée cultivée. De nombreux points de vue permettent d'admirer ces lieux.

Paysage et points de vue

Le relief marqué et varié permet des points de vue spectaculaires et pittoresques. Petites clairières agricoles cernées par les massifs boisés, vallées pâturées, combes, pelouses calcaires se contemplent depuis les grandes lignes de crêtes. La vallée riante de la Vézère se découvre par le sommet des coteaux et les avancées rocheuses.

L'architecture rurale de qualité

² Source <http://album-des-territoires.cauedordogne.com/#9/portrait>



L'architecture rurale est caractérisée par les matériaux nobles pierre, lauzes, tuiles plates. Ce territoire emblématique du Périgord Noir offre des architectures témoins de chaque époque, habitat dense des villes et bourgs médiévaux, architecture rurale des fermes de polyculture-élevage isolées au milieu de leurs terres. De nombreuses restaurations soignées respectent cette architecture. Les abords bâtis murets, porches et les éléments végétaux, treilles, potagers, arbres maîtres contribuent autant que l'architecture à la richesse de ce cadre bâti.

L'hydrographie

Le bassin versant de la vallée de la Vézère couvre l'ensemble du territoire. Cette vallée est sinueuse et large dans ses méandres. Le réseau important des vallées secondaires et des combes se différencie par, une orientation Nord-Sud des vallées rive droite et une orientation globale Est-Ouest des vallées rive gauche de la Vézère. Ces vallées sont étroites avec un profil en V et des versants très boisés. Les Beunes en Zone Natura 2000, sont des vallées humides avec une biodiversité unique.

La forêt

La forêt couvre environ 50% du territoire. Présente sur toutes les pentes, elle gagne aussi les terres cultivées et les petites vallées à cause de la déprise agricole. Le chêne pubescent, arbre dominant, est complété par le châtaignier et le pin sylvestre sur les sols pauvres. Le chêne vert s'établit sur les calcaires arides des causses exposés à la chaleur. Les cours d'eau sont bordés d'une ripisylve riche de chênes pédonculés, d'aulnes, de peupliers...

Concernant les communes de Tursac, Manaurie, St Cirq, Les Eyzies plus spécifiquement ³ :

À l'échelle de la Dordogne, le paysage de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon s'inscrit sur la plupart de son territoire dans l'unité paysagère du Périgord Sarladais¹. La partie Nord du territoire intercommunal se développe en limite de l'unité paysagère du Périgord central.

Ce paysage identifié et reconnu à l'échelle de la Dordogne se caractérise par :

- ④ un paysage se développant sur des plateaux de massifs calcaires souvent tendres et entrecoupés de vallées et vallons à fond plat, et couverts variablement et localement par des sables, graviers, argile,
- ④ une couverture forestière importante ménageant un jeu de clairières sur le plateau, et les rubans ouverts et sinueux des vallées,
- ④ une diversité polyculturelle (céréales, prairies de fauche et de pâture, élevage, vergers dominés par le noyer) imbriquée aux espaces boisés et composant "des patchworks qui prennent parfois des ambiances de paysage-parc à l'anglaise là où les clairières s'emboîtent",

³ Source : rapport de présentation « Carte intercommunale des Vallées – Terre de Cro-Magnon ».



- ⦿ des vallons ouverts composés par la polyculture et cadrés par des versants boisés. Emprunté quasiment régulièrement par des routes, le paysage de ces fonds de vallées est important dans la perception des paysages du territoire intercommunal,
- ⦿ un habitat rural très dispersé en hameaux et fermes isolées que l'on trouve majoritairement sur les plateaux et les versants les mieux exposés, et dans une moindre part en fond de vallée.

Des villages de petites dimensions qui ont peu bougé au court du temps provoquent la dispersion importante de l'habitat. Ces villages sont soit situés en fonds de vallées en limite des versants, soit sur les plateaux ou sommets des collines, à proximité des espaces agricoles les plus riches.

Ils forment avec les parcelles cultivées des clairières incrustées dans la forêt.

- ⦿ des constructions vernaculaires faites de pierres enduites ou apparentes et de toits à fortes pentes, qui sont très présentes et restaurées,
- ⦿ une richesse et une diversité patrimoniale exceptionnelle témoignant de l'histoire du lieu (châteaux, églises, bourgs, hameaux, fermes isolées mais aussi grottes, habitat troglodyte), protégées ou non.

2.2.4. LE RELIEF

Concernant les secteurs des communes du site Natura 2000, le territoire est notamment marqué par les plateaux ayant des altitudes côtoyant les 200 m, dans un contexte plus global de relief découpé et morcelé.

2.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le site se situe « en dessus » de la vallée de la Vézère. Il n'est pas traversé par des cours d'eaux.

➔ Voir carte « Réseau hydrographique » de l'atlas cartographique

2.4. ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE NATURA 2000

2.4.1. ATOUTS DU TERRITOIRE

- ⦿ Un riche patrimoine naturel économiquement valorisé.
- ⦿ Des paysages et un contexte géographique et géologique de grande valeur et reconnus par le tourisme.



- ⦿ Un patrimoine culturel et historique exceptionnel et économiquement valorisé (des labels : OGS, UNESCO,...).
- ⦿ Des activités agricoles et forestières qui ont jusque là participé à la richesse du patrimoine et à sa préservation (entretien, lutte contre les incendies, préservation des paysages, maintien de population,...).

2.4.2. FAIBLESSES DU TERRITOIRE

- ⦿ Une déprise du monde rural difficile à contrer.
- ⦿ Une faible valeur et une faible disponibilité de la ressource en bois qui entraînent un abandon de certaines pratiques favorables à la biodiversité.
- ⦿ Une topographie défavorable aux activités agricoles et forestières.
- ⦿ Du foncier morcellé et des exploitants partant à la retraite non renouvelés.
- ⦿ Une dépendance des activités aux divers soutiens financiers (européens, contexte fluctuant).

2.4.3. OPPORTUNITES DU TERRITOIRE

- ⦿ Une volonté locale d'agir pour le maintien d'une vie locale en lien avec le riche patrimoine (Pastoralisme, agriculture biologique, développement du tourisme au niveau local (sentiers,...)) ; des associations agropastorales qui se mettent en place.
- ⦿ Une réflexion et des actions à l'échelle intercommunale, départementale, régionale.
- ⦿ Le développement du tourisme vert.

2.4.4. MENACES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

- ⦿ De moins en moins d'exploitants agriculteurs ou forestiers qui gèrent l'espace (forêt, pastoralisme,...).
- ⦿ Des incidences potentiellement négatives de certaines activités humaines (urbanisation, loisirs, activités sportives ou touristiques).
- ⦿ Des effets du changement climatiques qui risquent notamment de favoriser les résineux et de modifier la biodiversité (espèces présentes).
- ⦿ Des aides financières (forêt, agriculture,...) importantes mais insuffisantes.



2.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE

2.5.1. ENJEUX D'IDENTITÉ DU SITE

- ☉ La « reconnaissance » du site pour faciliter l'adhésion des acteurs à sa préservation.
- ☉ Une sensibilisation à l'intérêt de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

2.5.2. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES EN LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE NATURA 2000

- ☉ Le maintien de l'agriculture, de ses pratiques et de ses filières traditionnelles respectueuses du patrimoine ; le développement de nouvelles pratiques (biologique de qualité,...).
- ☉ Une gestion forestière économiquement viable et durable.
- ☉ Le développement d'un tourisme de nature raisonné et d'un tourisme culturel durable.
- ☉ Un développement local, un urbanisme et un aménagement raisonnés durables en lien avec une démographie équilibrée.

2.5.3. ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Il s'agit d'un vaste archipel de coteaux secs, avec un intérêt archéologique fort, présentant des similitudes avec certains milieux méditerranéens. Il présente des zones d'alimentation pour des chiroptères d'intérêt européen (Rhinolophes et Murins).

Sa vulnérabilité est liée à une régression des espaces ouverts par enrichissements ou boisements.

Les principaux milieux sont des forêts caducifoliées, des forêts sempervirentes non résineuses et des forêts de résineux, des éboulis rocheux, des pelouses sèches, des landes et broussailles.

Douze habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le périmètre d'étude. Ils occupent 20% de la superficie du site.

Les quatre habitats mentionnés au FSD ont été retrouvés. Il s'agit des formations à *Juniperus communis* (5130), des pelouses sèches du Festuco-Brometalia (6210), des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) et des forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340).



La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire sont occupées par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau 2 – Habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats (Eur27) / espèces	Commentaire
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>) (protection nationale).
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacés, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.



Habitats (Eur27) / espèces	Commentaire
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.

Voici les espèces relevant de la directive « Habitats-Faune-Flore » :

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire présente sur le site inscrite à l'annexe V ; c'est-à-dire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ; est le Fragon (*Ruscus aculeatus*).

En termes de faune, la vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé avec pas moins de 20 espèces dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats Faune Flore ».

La Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée et inscrite à l'annexe V, nécessite une prise en compte dans le périmètre du site car elle est connue en Dordogne mais rarement observée, du fait de ces mœurs nocturnes.

En termes de reptiles, seule la présence du lézard ocellé a été confirmée et en termes d'amphibiens, aucune espèce des annexes II et IV de la directive n'a été identifiée.


Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) (insecte inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats Faune Flore ») peut être rencontré en prairie humide (plante hôte : succise des prés) et en prairie sèche (plante hôte : la scabieuse colombar). Le Damier de la Succise est également protégé au niveau national.

Carte des habitats et espèces du site : cf. atlas cartographique.


3. FICHES HABITATS/ESPECES

3.1. FICHES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE




Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
F3.16	31.88	5130
Phytosociologie		
<p><i>CRATAEGO MONOGYNAE-PRUNETEA SPINOSAE</i> Tüxen 1962</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Rubio ulmifolii</i> - <i>Viburnion lantanae</i> (Arlot 1985) de Foucault & Julve 2001 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rubio peregrinae</i> - <i>Viburnetum lantanae</i> (Géhu, Delelis, Frileux 1972 in Delelis-Dusollier 1973) de Foucault & Julve 2001 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
14,02 ha		1,77 %
Généralités		
<p>Formations de fourrés à Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>) se développant, dans le cas présent, en situation secondaire, suite à l'abandon des pratiques pastorales d'entretien des pelouses. Elles correspondent à l'habitat élémentaire :</p> <p>5131-2 Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Suivant les secteurs, la strate arbustive colonisant les pelouses peut prendre différentes physionomie : du simple voile de Genévrier commun formant une strate arbustive basse et éparse au fourré assez dense où le Genévrier commun est accompagné d'autres espèces arbustives ou de jeunes arbres tels que le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), l'Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>), la Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>), le Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>), ...</p>		<p><i>Juniperus communis</i> <i>Prunus mahaleb</i> <i>Rubia peregrina</i> <i>Quercus pubescens</i> <i>Dioscorea communis</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN : les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>Globalement MOYEN sur le site, variable en fonction du taux de colonisation des pelouses sèches par les fourrés à Genévrier commun. Extension prévisible de l'habitat sous la forme de fourrés denses suite à l'abandon des pratiques agropastorales puis remplacement par des boisements thermophiles.</p>		



Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
E1.11	34.11	6110 - prioritaire
Phytosociologie		
<p><i>SEDO ALBI-SCLERANTHETEA BIENNIS</i> Br.-Bl. 1955</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Alyso alyssoidis-Sedetalia albi</i> Moravec 1967 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Communautés xéro-thermophiles ouvertes sur sols superficiels calcaires dominées par les espèces crassuléscentes de l'<i>Alyso alyssoidis</i> – <i>Sedion albi</i>.</p> <p>Les communautés se développant sur substrat superficiel ne sont pas prises en compte dans le cadre de la directive Habitats Faune Flore.</p> <p>Sur le site il correspond à l'habitat élémentaire :</p> <p>6110-1 Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Ce type de communauté a été observé de manière ponctuelle au niveau de quelques rochers. Elles se présentent sous la forme de pelouses rases peu recouvrantes et dominées par l'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), accompagné de quelques espèces annuelles comme <i>Catapodium rigidum</i> ou <i>Bromus hordeaceus</i>.</p> <p>D'autres communautés de l'<i>Alyso-Sedetalia</i> ont été observées, notamment au niveau de zones de tonsures ou rocheuses au sein des complexes pelousaires, sans qu'un rattachement à une alliance phytosociologique ne soit possible du fait de communautés végétales trop fragmentaires et peu étudiées en Aquitaine.</p>		<p><i>Sedum album</i> <i>Sedum dasyphyllum</i> <i>Sedum ochroleucum</i> <i>Sedum rupestre</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN : il s'agit d'un habitat localisé, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>Habitat bien conservé et peu menacé sauf en situation de complexe pelousaire concerné par un abandon des pratiques agropastorales (risque de fermeture du milieu).</p>		



Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
E1.26 ; E1.27 ; E5.21	34.32 ; 34.33 ; 34.41	6210
Phytosociologie		
<p><i>FESTUCO VALESIIACAE-BROMETEA ERECTI</i> Br.-Bl. & Tüxen ex Br.-Bl. 1949</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Brometalia erecti</i> Koch 1926 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Carduncello mitissimi-Brometum erecti</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 ▪ <i>Lino salsolidis - Seslerietum albicantis</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 ○ <i>Xerobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Moravec in Holub, Hejný, Moravec & Neuhäusl 1967 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Sideritido guillonii - Koelerietum vailisiana</i> J.-M. Royer 1982 ▪ <i>Staelhelino dubiae - Teucrietum chamaedrys</i> J.-M. Royer 1982 <ul style="list-style-type: none"> • <i>lavanduletosum latifoliae</i> J.-M. Royer 1982 • <i>brometosum</i> J.-M. Royer 1982 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
110,46 ha		13,97 %
Généralités		
<p>Pelouses calcaires sèches et semi-sèches du <i>Festuco-Brometea</i> comprenant des formations très sèches du <i>Xerobromion</i> et des formations méso-xérophiles du <i>Mesobromion</i>.</p> <p>Seulement quatre espèces d'orchidées communes ont été observées au niveau de ces pelouses, ce qui ne permet pas de les considérer comme étant des « sites d'orchidées remarquables » (habitat prioritaire).</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques</p> <p>Pelouses secondaires du mésobromion à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à mésoxérophiles. Deux associations sont présentes sur les coteaux de la Vézère :</p>		<p><i>Bromopsis erecta</i> <i>Teucrium chamaedrys</i> <i>Globularia bisnagarica</i> <i>Ophrys insectifera</i> <i>Carex flacca</i></p>



- 6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables du *Carduncello mitissimi-Brometum erecti* (Lapraz 1962) Boulet 1986

Il s'agit de pelouses fermées dont la physionomie est marquée par l'abondance du *Bromopsis erecta* et pour les formes ourlifiées du *Brachypodium rupestre*. D'autres espèces du *Brometalia* sont également bien représentées avec notamment *Hippocrepis comosa* et *Carex flacca*. Quelques espèces d'orchidées sont observées çà et là mais qui ne forment pas des populations remarquables.

Anacamptis pyramidalis
Briza media
Hippocrepis comosa
Brachypodium rupestre
Neotinea ustulata

- 6210-08 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids du *Lino salsolidis - Seslerietum albicantis* (Lapraz 1962) Boulet 1986

Ces pelouses n'ont été observées que sur calcaires durs du Jurassique de la partie nord du site, en contact avec les pelouses du *Sideritido-Koelerietum*. La physionomie de ces végétations est caractéristique, marquée par le développement des touffes de *Sesleria caerulea*, formant des gradins au niveau des zones de fortes pentes. Elle est généralement accompagnée de *Genista pilosa*, de *Linum suffruticosum appresum* et d'espèces du *Xerobromion*.

Sesleria caerulea
Linum suffruticosum subsp. appresum
Genista pilosa

Sous-Type 3 – Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles

Pelouses subatlantiques du xérobromion sur sols superficiels, souvent en situation de forte pente, dominées par des graminées pérennes et pour certaines riches en chaméphytes. Elles sont caractérisées par la présence d'un cortège floristique d'affinité méditerranéenne marquée formant au niveau des coteaux de la Vézère deux associations :

Koeleria vallesiana
Convolvulus cantabrica
Inula montana
Teucrium montanum
Euphorbia seguiriana
Argyrobium zanonii
Fumana procumbens
Helianthemum apenninum
Ononis striata

- 6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles du *Sideritido guillonii - Koelerietum vallesianae* J.-M. Royer 1982

Il s'agit d'une association se développant sur les calcaires durs du Jurassique. Elle se caractérise par l'absence des espèces franchement méditerranéennes du *Stachelino-Teucrietum* telles que *Lavandula latifolia* ou *Stachelina dubia* et par la présence d'*Anthyllis vulneraria*, *Trinia glauca*, *Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii* et *Ranunculus gramineus*. Elles sont accompagnées d'un cortège d'espèces issues du *Xerobromion* avec *Koeleria vallesiana*, *Inula montana*, *Helianthemum apenninum*, *Euphorbia seguieriana*, ... Au niveau de la zone d'étude, cette association est régulièrement observée en complexe avec des ourlets du *Geranion sanguinei*, signe d'une déprise des pratiques agropastorales sur ces milieux.

Anthyllis vulneraria
Trinia glauca
Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii
Ranunculus gramineus



- 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles du *Staehelino dubiae* - *Teucrietum chamaedryos* J.-M. Royer 1982

Il s'agit d'une association se développant, au niveau de la vallée de la Vézère, sur les calcaires tendres du Crétacé. Elle se caractérise par sa richesse en espèces méditerranéennes et sa physionomie de pelouse à chaméphytes liée à la présence de *Staehelina dubia*, *Helichrysum stoechas* et *Lavandula latifolia*. Les deux sous-associations décrites par Royer ont été observées à savoir : le lavanduletosum et le brometosum, ce dernier marqué par la présence d'espèces mésoxérophiles telles que *Biza media*, *Carex flacca*, *Platanthera chloratha*, ... Plusieurs de ces pelouses présentent un voile dense et peu élevé de *Juniperus communis*.

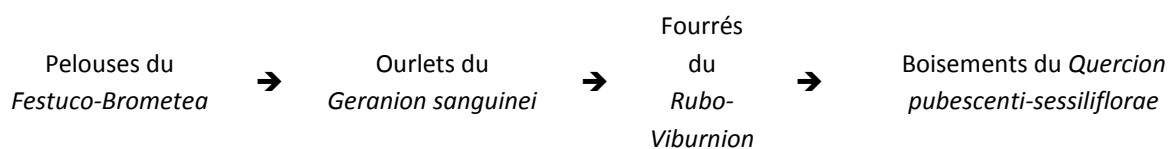
Asperula cynanchica
Fumana ericifolia
Staehelina dubia
Helichrysum stoechas
Lavandula latifolia
Bromopsis erecta
Briza media
Linum suffruticosum subsp. *appressum*

Enjeu local de conservation

MAJEUR : les complexes pelousaires présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.

Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces


MOYEN : état de conservation variable d'une pelouse à l'autre avec une dynamique générale de reconstitution forestière liée à un manque d'activités d'entretien agro-pastoral. Les différents stades de la dynamique évolutive de ces milieux sont présents sur le site, généralement sous la forme de complexes d'habitats :



Les principales menaces identifiées sur le site sont :

- L'abandon pastoral,
- La plantation de boisements de Pin sylvestre,
- L'utilisation pour les loisirs notamment pour la pratique du motocross ou du VTT en « hors-piste »,
- L'urbanisation à proximité de certains villages.



Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
E1.3131	34.5131	6220 - prioritaire
Phytosociologie		
<p><i>STIPO CEPENSIS-TRACHYNIETEA DISTACHYAE</i> Brullo 1985</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Brachypodietalia distachyae</i> Rivas-Martínez 1978 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Trachynion distachyae</i> Rivas-Martínez ex Rivas-Martínez, Fern.-Gonz. & Loidi 1999 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Lino austriaci subsp. collini - Arenarietum controversae</i> Verrier 1979 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Pelouses xérophiles de thérophytes se développant, au sein des complexes de pelouses sèches calcaires, au niveau de zones occupant généralement des surfaces très réduites et où le sol a été mis à nu (tonsures). Notons que la discrétion, la floraison précoce et variable (conditions météo) et la dessiccation estivale des thérophytes concernés, peut rendre l'observation de cet habitat aléatoire.</p> <p>Ci-contre – zone de tonsure favorable à la présence de communautés du <i>Trachynion</i></p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>L'habitat n'a pas été observé lors des inventaires de terrain mais il est fortement suspecté d'être présent au sein des complexes pelousaires de la partie nord du site du fait de l'observation d'<i>Arenaria controversa</i> au niveau d'une piste et de la présence de zones de tonsure avec ça et là quelques thérophytes isolés (<i>Catapodium rigidum</i>, <i>Minuartia hybrida</i>, <i>Arenaria serpyllifolia</i>). L'état d'ourlification avancé de certaines pelouses limite cependant les possibilités d'expression de cet habitat.</p> <p>Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du docob du site Natura 2000 de la Vézère (Wilfried Rattel, 2015) mentionnent la présence, proche des coteaux du Bugue, d'une pelouse avec des « micro-tonsures » à annuelles appartenant vraisemblablement à l'association <i>Lino-Arenarietum</i> du <i>Trachynion</i>. Cette association correspond à l'habitat 6220-4 Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques.</p>		<p><i>Bupleurum baldense</i> <i>Trifolium scabrum</i> <i>Arenaria serpyllifolia</i> <i>Vulpia myorus</i> <i>Medicago minima</i> <i>Cerastium pumilum</i> <i>Catapodium rigidum</i> <i>Arenaria controversa</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MAJEUR : habitat participant à la diversité des milieux formant les complexes pelousaires. Présence potentielle d'espèces végétales patrimoniales dont <i>Arenaria controversa</i> (protection nationale).</p>		




Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces

MAUVAIS : du fait de l'absence d'observation de communautés diversifiées d'espèces annuelles au sein des complexes pelousaires.

L'absence d'entretien des pelouses par du pâturage extensif entraîne une disparition de l'habitat du fait de la raréfaction des zones de tonsure et de la densification de la végétation.




Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
E2.21	38.21	6510
Phytosociologie		
ARRHENATHERETEA ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrhenatheretalia elatioris</i> Braun-Blanq. 1967 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> Br.-Bl. 1967 <i>Brachypodio rupestris – Gaudinienion fragilis</i> 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
8,31 ha		1,05 %
Généralités		
<p>Prairies de fauches mésophiles de basse altitude peu ou pas fertilisées avec une forte diversité floristique, dans le cas présent d'espèces du <i>Brachypodio-Centaureion</i>. Elles ont une physionomie de hautes prairies dominées par quelques espèces de la famille des poacées.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Sur le site, les prairies mésophiles de fauche sont localisées au niveau des zones de plateau ou de vallée. Les cortèges floristiques sont structurés par la dominance de plusieurs espèces de poacées (<i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Holcus lanatus</i>, <i>Anthoxanthum odoratum</i>, <i>Schedonorus arundinaceus</i>). Elles sont accompagnées d'espèces variées dont <i>Oenanthe pimpinelloidea</i>, <i>Gaudinia fragilis</i>, <i>Crepis capillaris</i>, <i>Malva moschata</i>, ... caractéristiques du <i>Brachypodio-Centaureion</i>.</p> <p>Notons qu'une prairie observée sur les plateaux de Limeuil, en contact avec des pelouses méso-xérophiles présente un mélange d'espèce des <i>Arrhenatheretalia</i> et du <i>Mesobromion</i>.</p>		<p><i>Anthoxanthum odoratum</i> <i>Centaurea nigra</i> <i>Holcus lanatus</i> <i>Ranunculus acris</i> <i>Oenanthe pimpinelloides</i> <i>Gaudinia fragilis</i> <i>Linum usitatissimum</i> <i>Vulpia bromoides</i> <i>Crepis capillaris</i> <i>Malva moschata</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN : cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que zone de chasse.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : l'état de conservation variable d'une parcelle à l'autre en fonction de la diversité des cortèges floristiques et des pratiques agricole (abandon, fertilisation, ...).</p> <p>Les principales menaces identifiées sur le site sont liées à la destruction directe des prairies pour la mise en culture, le boisement ou l'urbanisation des parcelles.</p>		




Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
C2.121	54.12	7220 - prioritaire
Phytosociologie		
<p><i>MONTIO FONTANAE-CARDAMINETEA AMARAE</i> Br.-Bl. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Cardamino amarae-Chryso-splenietalia alternifolii</i> Hinterlang 1992 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Riccardio pinguis-Eucladium verticillati</i> Bardat all. nov. hoc loco 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Il s'agit de formations végétales développées au niveau de sources ou de suintements, sur des matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaire et donnant souvent des tufs ou des travertins.</p> <p>Une zone de tuf a été observée sur le site au niveau des coteaux du Bugue. Elle correspond à l'habitat élémentaire prioritaire 7220-1 Communautés des sources et suintements carbonatés.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Une zone de tuf a été observée sur le site au niveau des coteaux du Bugue, au bord de la RD703. Elle correspond à l'habitat élémentaire prioritaire 7220-1 Communautés des sources et suintements carbonatés.</p> <p>Les échantillons prélevés par Wilfried Ratel et identifiés par Isabelle Charissou ont permis d'établir la liste de bryophytes suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Cratoneuron filicinum</i> (espèce dominante), • <i>Eucladium verticillatum</i> (espèce bien présente), • <i>Fissidens taxifolius</i> (espèce peu présente), • <i>Pellia endiviifolia</i> (non précisé), • <i>Pohlia melanodon</i> (espèce peu présente). 		<p><i>Cratoneuron filicinum</i> <i>Eucladium verticillatum</i> <i>Pellia endiviifolia</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>FORT : il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : le tuf concerné ne semble pas avoir subi des dégradations particulières. La proximité de la RD703 est susceptible d'engendrer des dégradations ponctuelles (travaux) ou permanentes (pollution atmosphérique).</p>		




Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
H3.2	62.151	8210
Phytosociologie		
<p><i>ASPLENIETEA TRICHOMANIS</i> (Braun-Blanq. in H.Meier & Braun-Blanq. 1934) Oberd. 1977</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Potentilletalia caulescentis</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & H.Jenny 1926 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Potentillion caulescentis</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & H.Jenny 1926 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Habitat regroupant les communautés d'herbacés non nitrophiles colonisant les fissures des rochers et falaises calcaires.</p> <p>La majorité des communautés des fissures des rochers et falaises calcaires du site ont été rattachées aux végétations du <i>Parietarietea judaicae</i> du fait de la dominance des espèces nitrophiles et de la faible diversité en fougères caractéristiques. Elles ne sont donc pas à considérer comme étant d'intérêt communautaire.</p> <p style="text-align: center;">Végétations chasmophytiques de l'Escaleyrou (photo Wilfried Ratel, 2015)</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Habitat observé uniquement dans le cadre des inventaires du site Natura 2000 de la Vézère, au niveau d'une falaise située à la limite entre les deux sites. La végétation est fragmentaire avec les espèces listées ci-contre, quelques espèces issues des pelouses xérophiles du site et la présence remarquable d'<i>Astragalus monspessulanus</i>.</p>		<p><i>Arenaria grandiflora</i> <i>Asplenium ceterach</i> <i>Polypodium gr. Vulgare</i> <i>Rhamnus alpina</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>FORT : la plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>MOYEN : il est difficile d'évaluer un état de conservation pour des végétations aussi fragmentées et peu accessibles. Certaines falaises situées en bord de route présentent des communautés eutrophes des <i>Parietarietea judaicae</i>, signe, peut-être, d'une influence anthropique sur ces milieux.</p> <p>En situation naturelle ces milieux sont peu menacés, la principale menace étant liée à une fréquentation intensive des falaises pour la pratique de l'escalade.</p>		




Grottes non exploitées par le tourisme		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
H1.1 ; H1.2	65.4	8310
Phytosociologie		
Sans objet.		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Réseaux souterrains simples ou complexes, composés de passages et fissures non accessibles à l'homme.</p> <p>Il s'agit d'un habitat de grande importance pour les chiroptères cavernicoles dont certains sont inscrits à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.</p> <p>Ces grottes constituent le milieu de vie exclusif d'invertébrés vivant exclusivement en milieu souterrain (aveugles et dépigmentés).</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Sur le site, une entrée de grotte a été observée au niveau du coteau du Bugue, au bord de la RD703. Les dimensions du conduit souterrain le rende inaccessible aux hommes mais potentiellement utilisable par la faune dont les chiroptères.</p> <p>La présence d'un réseau souterrain de cavités concerne certainement la totalité des coteaux de la Vézère.</p>		<i>Non concerné.</i>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN : habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : le périmètre du site ne semble pas abriter de cavités accessibles aux hommes. L'entrée de la cavité du coteau du Bugue, donnant sur la RD703 est susceptible d'entraîner des risques de collision lors de la sortie des chiroptères. Il s'agit cependant d'une route secondaire peu fréquentée la nuit.</p>		




Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
G1.66	41.16	9150
Phytosociologie		
<p><i>QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE</i> Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quercetalia pubescenti-sessiliflorae</i> Klika 1933 corr. Moravec in Béguin & Theurillat 1984 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae</i> (Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958) Rameau 1996 nom. inval. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Aceri monspessulani – Fagetum</i> Comps, Letouzey & Timbal 1980 <i>carpinetosum</i> 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
7,68 ha		0,97 %
Généralités		
<p>Forêts xéro-thermophiles à <i>Fagus sylvatica</i>, développés sur des sols calcaires, généralement en situation de forte pente. Le sous-bois arbustif et herbacé est généralement abondant avec la présence d'espèces transgressives du <i>Quercetalia pubescenti-petraea</i>.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Un seul boisement de ce type a été observé sur le site. Il se compose d'une strate arborée mixte avec <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Tilia platyphyllos</i>, <i>Quercus pubescens</i>, <i>Acer monspessulanum</i>, <i>Carpinus betulus</i>. Les strates arbustive et herbacée sont diversifiées avec notamment <i>Sorbus torminalis</i>, <i>Ruscus aculeatus</i>, <i>Ilex aquifolium</i>, <i>Sesleria caerulea</i>, <i>Carex flacca</i>, <i>Rubia peregrina</i>, ...</p>		<p><i>Fagus sylvatica</i> <i>Quercus pubescens</i> <i>Tilia platyphyllos</i> <i>Acer monspessulanum</i> <i>Carpinus betulus</i> <i>Sesleria caerulea</i> <i>Carex flacca</i> <i>Rubia peregrina</i> <i>Dioscorea communis</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>FORT : présence ponctuelle et réduite de l'habitat sur le site participant à la diversité des milieux thermophiles des coteaux. En Aquitaine, les faciès à Hêtre du <i>Quercus-Fagetum</i> sont des habitats relictuels remarquables d'un très grand intérêt biologique.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : aucune atteinte particulière n'a été identifiée au niveau de cet habitat. La principale menace qui le concerne serait liée à des pratiques de gestion sylvicoles non adaptées à l'habitat.</p>		



Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
G1.A4	41.4	9180 - prioritaire
Phytosociologie		
<p><i>QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE</i> Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quercetalia pubescenti-sessiliflorae</i> Klika 1933 corr. Moravec in Béguin & Theurillat 1984 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dryopterido affinis - Fraxinion excelsioris</i> (Vanden Berghen 1969) Bœuf, Bardat, Gauberville, Lalanne, Renaux, J.M. Royer, Thébaud, Timbal & Seytre in Bœuf 2011 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Dryopterido affinis - Fraxinetum excelsioris</i> (Bardat 1993) Bardat, Bœuf, Gauberville, Lalanne, Renaux, J.M. Royer, Thébaud, Timbal & Seytre in Bœuf 2011 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
3,44 ha		0,44 %
Généralités		
<p>Il s'agit de forêts mélangées dominées par les feuillus « secondaires » de type « nomade » installées sur des sols généralement riches en blocs et cailloux (éboulis grossiers plus ou moins mobiles) en situation de forte pente voir de ravin.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Sur la zone d'étude, l'habitat se développe au niveau de secteurs d'éboulis grossiers présents au pied de certaines parois rocheuses ombragées. La strate arborée est dominée par le Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>), accompagné par le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), le Charme (<i>Carpinus betulus</i>) et l'Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>).</p> <p>La strate arbustive est dominée par le Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) et la strate herbacée, très recouvrante, est marquée par la présence des fougères <i>Asplenium scolopendrium</i> et <i>Polystichum setiferum</i>.</p>		<p><i>Tilia platyphyllos</i> <i>Carpinus betulus</i> <i>Acer campestre</i> <i>Corylus avellana</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Mercurialis perennis</i> <i>Melica uniflora</i> <i>Polygonatum multiflorum</i> <i>Asplenium scolopendrium</i> <i>Polystichum setiferum</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>FORT : habitat rare car les conditions permettant son développement sont rarement réunies. Forte naturalité de ces boisements, au moins en apparence, du fait des possibilités limitées d'exploitation et de leur fonctionnement impliquant des variations stationnelles rapides (fréquence des chablis par exemple).</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : habitat localisé dans des secteurs généralement difficiles d'accès. Ils sont cependant proches de zones touristiques d'importance et susceptibles de subir une fréquentation périphérique non négligeable.</p>		




Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
G1.21	44.3	91E0*
Phytosociologie		
<p><i>QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE</i> Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Populetalia albae</i> Br.-Bl. ex Tchou 1948 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Alnion incanae</i> Pawłowski in Pawłowski, Sokołowski & Wallisch 1928 ○ <i>Alnenion glutinoso-incanae</i> Oberdorfer 1953 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
0,80 ha		0,10 %
Généralités		
<p>Il s'agit de forêts alluviales de bois durs installées directement en bordure des ruisseaux de la zone d'étude et formant ainsi une ripisylve généralement étroite.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Sur la zone d'étude, la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) ou constituée d'un mélange de Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), d'Aulne glutineux, de Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) et de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>).</p> <p>Les strates arbustives et herbacées forment des végétations denses avec notamment la présence d'espèces des mégaphorbiaies telles que <i>Scirpus sylvaticus</i>, <i>Angelica sylvestris</i> ou <i>Eupatorium cannabinum</i>.</p>		<p><i>Alnus glutinosa</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Populus nigra</i> <i>Quercus robur</i> <i>Scirpus sylvaticus</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>MOYEN : l'habitat est réduit à des peuplements peu étendus, formant généralement un simple linéaire arboré au niveau des berges des ruisseaux concernés. On note également, par endroit, la présence d'espèces des boisements mésophiles du <i>Fraxino-Quercion</i>, signe d'une dégradation potentielle du fonctionnement alluvial.</p> <p>Les principales menaces identifiées vont être liées à des destructions directes du fait d'aménagements inadaptes des ruisseaux et de leurs berges, notamment dans le cadre des activités agricoles ou touristiques.</p>		



Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
G2.12	45.3	9340
Phytosociologie		
<p><i>QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE</i> Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quercetalia pubescenti-sessiliflorae</i> Klika 1933 corr. Moravec in Béguin & Theurillat 1984 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i> Br.-Bl. 1932 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
14,63 ha		1,85 %
Généralités		
<p>Développé à l'étage collinéen, ces forêts sempervirentes s'établissent sur sols calcaires superficiels, en situations thermophiles accentuées. La strate arborescente est dominée par le Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>), généralement accompagné du Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>). Ce recouvrement par une espèce au feuillage dense et persistant induit un fort ombrage défavorable aux espèces de lumière mais bénéfique pour les espèces d'ombre telles le Lierre ou le Fragon.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>L'absence d'espèces caractéristiques franchement méditerranéennes telles que <i>Lonicera etrusca</i>, <i>Phyllirea angustifolia</i>, <i>Pistacia lentiscus</i>, <i>Smilax aspera</i>, <i>Viburnum tinus</i>, ... ne permet pas de rattacher les formations observées au <i>Quercion ilicis</i>. Cette analyse est confirmée par les données bibliographiques. En effet, Royer⁴ décrit « une forêt du <i>Quercion pubescenti-petraeae</i> où <i>Quercus ilex</i> est souvent présent » mais qui ne « saurait être rangée dans le <i>Quercion ilicis</i> au même titre que le <i>Stahelino-Teucrietum</i> ne pourrait être rangé dans l'<i>Aphyllantion</i> ».</p> <p>Les boisements dominés par <i>Quercus ilex</i> sont tous éligibles en tant qu'habitat d'intérêt communautaire.</p>		<p><i>Quercus ilex</i> <i>Quercus pubescens</i> <i>Acer monspessulanum</i> <i>Prunus mahaleb</i> <i>Viburnum lantana</i> <i>Rhamnus alaternus</i> <i>Rubia peregrina</i> <i>Ruscus aculeatus</i> <i>Hedera helix</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>FORT : il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Ils ont également un grand intérêt dans les mosaïques d'habitats (forêts, fruticées, pelouses...) des zones de coteaux.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>BON : aucune atteinte particulière n'a été identifiée au niveau de cet habitat.</p>		

⁴ Royer. 1982. Contribution à l'étude phytosociologique des pelouses du Périgord et des régions voisines. Documents phytosociologiques. N.S. Vol. VI. Camerino.

3.2. FICHES DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)															
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne UICN	Liste rouge	ZNIEFF											
Art 3	An. II	An. II/LC	LC	Espèce déterminante											
Description															
<p><u>Adulte</u> : Taille moyenne : 35 mm, femelle plus grande que le mâle. De couleur fauve foncé sur le dos, les ailes sont ornées de dessins noirs. Un des éléments de détermination est la présence de points noirs dans la bande marginale sur le dessus des ailes postérieures.</p> <p><u>Stade larvaire</u> : Les chenilles d'une longueur maximale de 35 mm sont noires et très poilues. On les trouve en groupe dans une toile sur les plantains, scabieuses, et succise.</p> <p>La chrysalide est suspendue dans la strate herbacée. D'une longueur de 12 à 15 mm, elle est de couleur blanche et jaune pale avec des taches noires. Les œufs (environ 250 par ponte) sont d'abord jaune, puis bleu rose foncé et brunissent peu avant l'éclosion.</p> <p><u>Milieu de vie</u> : Cette espèce fréquente à la fois les pelouses sèches et les prairies humides. Sa présence est étroitement liée à la présence de ces plantes hôtes.</p> <p>Si il est plus présent en prairie humide, il est aussi présent ponctuellement sur quelques zones en pelouses sèches de la vallée de la Vézère.</p>			 <p>©F. LEGER</p>												
Habitat et cycle de vie			Plante hôte												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Plante hôte : En prairie sèche scabieuse colombaire et centaurée scabieuse ; en prairie humide ; succise des prés.		
Période de vol															
Ponte/chenilles															
Hibernation / chrysalide / métamorphose															
Répartition et conservation															
Présente sur l'essentiel du territoire Français. Espèce peu présente en Aquitaine et en Dordogne.															
Enjeu local de conservation															
Fort. Une situation emblématique des espèces dont l'écologie est étroitement liée aux espaces prairiaux.															
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces															
Bon. Cette espèce semble être dans un état de conservation défavorable dans le périmètre d'étude. La disparition et/ou la régression de son biotope semble en être la cause.			Facteurs limitants : disparition, transformation de son milieu de prédilection (fauche intensive, embroussaillage, transformation en cultures ou en pâturage).												



Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/VU	NT	Envergure : 25 à 30 cm Avant-bras : 39 à 47 mm Poids : 7 à 12g
Espèce déterminante znieff (Tous les gîtes de reproduction et hibernations ainsi que les gîtes transit avec plus de 5 ind) – Préoccupation forte dans le PRAC.				
Description				
Relativement petit et avec de grandes oreilles, ses deux critères permettent de le caractériser. La face rose peu poilue, avec un pelage dorsal brun pâle à roussâtre, et gris clair sous le ventre. Il peut être confondu avec le grand murin, ainsi qu'avec les oreillard (en hiver, les deux espèces peuvent être confondues par la possibilité ou non de voir les oreilles souvent repliés en hibernation pour les deux espèces).			Régime alimentaire : Diptères, lépidoptères et névroptères	
Habitat et cycle de vie				
Cette espèce fréquente quasi essentiellement les boisements de feuillus. Il a une prédilection pour les boisements anciens, riches en arbres à cavités où il gîte et se repose. Il chasse et trouve ses proies sur le feuillage et dans la strate herbacée du sous bois. La présence de ruisseaux, et de mares et étangs semble être un élément favorable à sa présence. Deux périodes de parades nuptiales et d'accouplements ont lieu : Octobre – novembre et au printemps. Les naissances ont lieu entre le 15 juin et le 15 juillet. 1 jeune par couple par an. Envol début Aout. Colonie de reproduction de petites tailles (quelques dizaines d'individus) mâles souvent solitaires durant la période d'élevage.			Type de gîtes Reproduction : arbres creux, habitations Hibernation : Cavités rupestres, arbres creux	
Répartition et conservation				
Il est difficile de statuer avec précisions sur l'état des populations pour cette espèce, les données étant trop rares.	Les populations au niveau national et européen semblent s'être stabilisées au cours des 20 dernières années.		En Dordogne, 30 % des mailles sont occupées, tandis que l'on est à 17% pour l'ensemble de l'aquitaine.	
Enjeu local de conservation				
Fort. La Dordogne semble accueillir un part importante de la population au niveau régional. L'enjeu de conservation y est donc fort.				
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
Le manque de données ne permet pas de statuer précisément pour cette espèce.				



Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/LC	LC	Envergure : 35 à 43 cm avant-bras : 53 à 66 cm Poids : 20 à 40 g
Espèce déterminante znieff (gîte repro et hibernation 10 ind et plus et gîte transit plus de 10 ind)) – Préoccupation forte dans le PRACC				
Description				
Pelage gris-brun à brun roux, ventre blanc sale à blanc gris. Le museau et les oreilles sont longs et larges et la mâchoire puissante. Un examen minutieux est nécessaire pour éviter les confusions avec le petit murin.			Régime alimentaire Coléoptères autres (orthoptères, diptères, dermoptères, araignées)	
Habitat et cycle de vie				
Cette espèce chassant des proies se trouvant dans la strate herbacée, il aura comme habitat de prédilection des les sous bois de feuillus avec une strate arbustive pas ou peu développée. Il chasse en rase motte sur la strate herbacée en sous bois, en lisière ou en prairie mésophile.			Type de Gîtes Reproduction : Cavités rupestres, habitations Hibernation ; cavités rupestres	
Répartition et conservation				
Effectif semblant stable à l'échelle européenne et française (manque de connaissances)	Espèce plutôt bien présente en Dordogne (38% des mailles occupés en Dordogne / 17% au niveau régional)		Très présente sur la vallée de la Vézère, Dans l'état actuel des connaissances, elle fait partie des espèces dont les effectifs sont les plus importants	
Enjeu local de conservation				
Difficile de statuer				
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
Il relativement difficile de statuer sur la situation de l'espèce au niveau départemental et dans le périmètre du site.		Le manque de connaissance sur cette espèce rend encore difficile la détermination des menaces pour cette espèce. L'atlas des chiroptères en aquitaine met en évidence que cette espèce ne bénéficient que de peu de site Natura 2000 prenant en compte l'espèce pourtant inscrite en annexe II.		



Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/NT	NT	Envergure : 36,5 à 40,8 cm Avant-bras : 50,5 à 62 mm Poids : 15 à 29,5 g
Espèce déterminante znieff (gîte repro et hibernation 10 ind et plus et gîte transit plus de 10 ind, prise en compte d'un rayon de 8 kms autour de ces sites) – Préoccupation forte dans le PRACC				
Description				
Plus svelte et plus pâle, plus clair que le grand murin. Le pelage dorsal est brunâtre et le ventre blanc-gris les oreilles sont plus courtes et étroites avec le bord antérieur moins convexe. On observe aussi parfois une touffe de poils blancs entre les oreilles. Le critère le plus fiable reste la longueur de la mâchoire.			Régime alimentaire Orthoptères et hétéroptères Lépidoptères, coléoptères, araignées	
Habitat et cycle de vie				
Les colonies d'hibernation sont composées de peu d'individus, principalement en cavités. Pour les colonies de reproduction, les effectifs peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus. Les mâles sont quasiment exclus de ces colonies. Le petit murin parcourt 5 à 6 kms au maximum pour atteindre ces zones de chasse. Chasse en milieu ouvert où il attrape ses proies au sol ou en vol à 1 ou 2 m du sol. Cette espèce à une prédilection pour les prairies ou la state herbacée est haute. Il évite les zones agricoles et les vignobles.			Type de gîte Reproduction : cavité rupestre et habitations Hibernation : cavités rupestres	
Répartition et conservation				
Au niveau national, populations stables depuis la fin des années 1990.	En Aquitaine, il est présent en Dordogne, Lot et Garonne et Pyrénées atlantiques. Il est Moins fréquent que le grand murin		Présente en vallée de la Vézère (Forêt de campagne). L'espèce est globalement assez isolée par rapport aux noyaux de populations connus	
Enjeu local de conservation				
Connaissance trop faible de l'espèce pour statuer sur sa situation dans le périmètre du site.				
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
Assez bonne. Stable		La disparition des gîtes de reproduction est sans conteste la principale menace.		




Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions :
Protégée	An. II et IV	An. II/LC	LC	Envergure : 22 à 24,5 cm Avant-bras : 36 à 42 mm Poids : 7 à 15 g
<p>Patrimonialité</p> <p>Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques : Tous les sites de reproduction et d'hibernation de plus de 5 ind. Tous les sites de transit avec plus de 5 ind. Autour des sites de reproduction, un secteur de 10 kms de rayon doit être pris en compte Espèce à préoccupation moyenne dans le cadre du PRACC</p>				
Description				
<p>De taille moyenne, pelage brun roux caractéristique. Le contraste dos-ventre est faible. Les jeunes de l'année sont grisâtres. Le museau est marron clair. L'échancrure du bord externe de l'oreille, marquant un net décrochement quasi à l'angle droit aux 2/3 du pavillon. Confusion possibles avec le murin de Natterer.</p>			<p>Régime alimentaire Diptères et arachnides Autres : Coléoptères, névroptères et hémiptères.</p>	
Habitat et cycle de vie				
<p>Cette espèce affectionne les fonds de vallées forestiers et les zones humides ainsi que les zones alternants boisements feuillus et clairières. De façon secondaire, il utilise les zones de bocages et les milieux périurbains (jardins, vergers). Ils chassent en milieux forestiers feuillus de façon préférentielle, en lisières et sous bois, ainsi que au dessus des étendues aquatiques, qui semblent être essentiel à ses exigences écologiques. Enfin il prospecte régulièrement les bâtiments (granges, étables, etc...).</p>			<p>Type de Gîte : Reproduction : Habitation et ponts hibernation : cavités rupestres</p>	
Répartition et conservation				
Les populations de cette espèce sont répartie dans l'ensemble de la région, environ 1/3 du territoire est occupé.				
Enjeu local de conservation				
Soutenir et améliorer les effectifs et la population.				
Etat de conservation, dynamique évolutive			Menaces	
<p>Tendance à la hausse dans plusieurs régions françaises depuis les années 1990. Les populations de cette espèce sont répartie dans l'ensemble de la région, environ 1/3 du territoire est occupé. Les connaissances sur l'espèce sont néanmoins insuffisantes pour avoir une idée exacte de son statut et de sa dynamique de population.</p>			<p>Les menaces reposent essentiellement sur la protection et la tranquillité des gîtes de reproduction.</p>	




Mioptère de Shreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/NT	VU	Envergure : 30,5 à 34,2 cm Avant-bras : 45,5 à 48 mm Poids : 9 à 16 g
Espèce déterminante znieff (gîte repro et hibernation 100 ind et plus et Prendre en compte un secteur d'activité de 1km autour de ces sites) – Préoccupation moyenne dans le PRACC				
Description				
<p>De taille moyenne, ses principales caractéristiques sont un museau court et des oreilles triangulaires dépassant très peu de la tête. Le pelage est de couleur gris-brun sur le dos et plus clair sur le ventre.</p> <p>Le front bombé qui descend rapidement sur le nez, donnant un aspect « tête de bison » à l'espèce, est un autre signe caractéristique.</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : Lépidoptères, larves de lépidoptères, araignées.</p>			 <p>© S. MALLOL</p>	
Habitat et cycle de vie				
<p>Les colonies de reproduction se font en cavités rupestres. Elles sont souvent de tailles importantes à très importantes. En hibernation, les colonies peuvent atteindre ou dépasser les 5000 ind. Les territoires de chasses sont très variés, allant de zones de pelouses sèches, de lisières forestières feuillues, de milieux urbains, de vergers, cultures ou vignobles.</p>			<p>Type de gîte Reproduction : cavités rupestres Hibernation : cavités rupestres</p>	
Répartition et conservation				
<p>Au début des années 2000, des épizooties ont fait chuté de façon très importante et les effectifs on du mal encore à se reconstituer.</p>		<p>Bien représenté en Dordogne. Notre département accueille des populations localement importantes.</p>		<p>Très présente sur la vallée de la Vézère, Dans l'état actuel des connaissances, elle fait partie des espèces dont les effectifs sont les plus importants.</p>
Enjeu local de conservation				
<p>Enjeu moyen, mais nécessitant une vigilance afin de permettre aux populations de se reconstituer.</p>				
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
<p>Populations en reconstitution, à suivre et maintenir cette dynamique.</p>		<p>Maillage des milieux naturels.</p>		



Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/NT	NT	Envergure : 35 à 40 cm Avant-bras : 54 à 61 cm Poids : 17 à 34g
Espèce déterminante znieff (gîte repro et hibernation 5 ind et plus et gîte transit plus de 20 ind, autour de ces sites, un rayon d'activité de 4 kms est à prendre en compte) – Préoccupation forte dans le PRACC				
Description				
<p>Il s'agit du rhinolophe européen le plus grand. Pelage brun à brun gris caractéristique, mêlé parfois de jaune, et plus clair sous le ventre. La selle* présente un appendice supérieur légèrement arrondi et émoussé. Il est doté de mâchoires puissantes permettant de transpercer les carapaces de coléoptères. Peu de confusion possible dans notre région.</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : lépidoptères (30 à 45 %), coléoptères (25 à 40%), divers.</p>			 <p>© S. MALLOL</p>	
Habitat et cycle de vie				
<p>Il recherche les zones naturelles à forte diversité d'habitats (boisements feuillus, lisières et clairières, haies, pâtures, ripisylves, etc...) Les plantations de résineux, les cultures et les milieux ouverts sans arbres sont évités. Selon les saisons, et les proies recherchées, le grand rhinolophe varie les zones prospectées.</p>			<p>Type de gîte reproduction : habitation hibernation : Cavités rupestres</p>	
Répartition et conservation				
Population en France stable.		Espèce commune en aquitaine et en Dordogne.		Très présente sur la vallée de la Vézère, Dans l'état actuel des connaissances, elle fait partie des espèces dont les effectifs sont les plus importants.
Enjeu local de conservation				
Population importante, stable, et bien connecté à sa population.				
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
Bon.			Dérangement et diminution des gîtes de reproduction.	



Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/NT	LC	Envergure : 19,2 à 25,4 cm avant bras : 37 à 42,5 cm Poids : 5,6 à 9 g
<p>Patrimonialité</p> <p>Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques : Tous les sites de reproduction et d'hibernation de plus de 5 ind. Tous les sites de transit avec plus de 20 ind. Espèce à préoccupation majeure dans le cadre du PRACC</p>				
Description				
<p>Sa petite taille (à peine plus gros qu'un pouce) le rend facilement identifiable.</p> <p>Pelage brun foncé sans nuance roussâtre sur le dos et gris gris blanc sur le ventre. Les oreilles sont grises à brun clair.</p> <p>Les petits tendent plus vers le gris foncé que vers le brun.</p> <p>La selle ne présente pas d'appendice supérieur mais seulement un appendice inférieur incliné vers le bas et pointu.</p> <p>Régime alimentaire : Diptères : 23 à 91 %, Lépidoptères : 18 à 92 %, divers.</p>			 <p>© S. MALLOL</p>	
Habitat et cycle de vie				
<p>Cette espèce a besoin de zones alternant milieux ouverts, haies, clairières et lisières forestières. Elle chasse essentiellement en milieux prairiaux bordés par des haies. Les milieux humides sont un critère favorable supplémentaire aux conditions de vie de cette espèce. A l'opposé, les plaines céréalières, les plantations de résineux sans strate inférieure sont évités ou très faiblement recherchés.</p>			<p>Type de gîte</p> <p>reproduction : Cavités rupestre et habitations</p> <p>Hibernation : cavités rupestres</p>	
Répartition et conservation				
<p>L'espèce est à ce jour connue comme plus commune dans le sud que dans le nord de la France. En aquitaine, deux gros noyau de population sont connus : le piémont pyrénéen et la Dordogne. L'espèce à quasi absente du département des Landes et de la cote atlantique.</p>				
Enjeu local de conservation				
<p>La vallée de la Vézère est un territoire réunissant de très bonnes conditions écologiques pour cette espèce. Les populations y semblent donc importantes. La conservation des continuités écologiques est donc un axe fort pour répondre à ses bonnes conditions de conservation.</p>				
Etat de conservation, dynamique évolutive			Menaces	
<p>La connaissance des populations sur cette espèce reste encore imparfaite. Il est donc difficile de dégager avec exactitude les tendances évolutives de population. Au niveau nationale, les effectifs sont à la hausse, particulièrement dans le Sud, et cela depuis la fin des années 80. Enfin, les données existantes laissent penser que l'aquitaine représente un des territoires de prédilection pour cette espèce.</p>			<p>La principale menace sur cette espèce consiste en la disparition des gîtes de transit et de reproduction. La rénovation des vieilles habitations en est la principale cause.</p> <p>Une seconde menace réside dans la fragmentation des milieux naturels liés à l'expansion urbaine, à la création des infrastructures de déplacements. L'impact du trafic routier sur cette espèce semble important.</p>	



Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/VU	NT	Envergure : 30 à 32 cm Avant-bras : 43 à 51 mm Poids : 8 à 17,5 g
Espèce déterminante znieff (Tous les gîtes repro et hibernation) – Préoccupation majeure dans le PRACC				
Description				
De taille intermédiaire, le critère taille ne permet de l'identifier. Le pelage dorsal est brun contrastant avec la face ventrale bien plus claire. Les jeunes sont uniformément gris. Les oreilles sont proportionnellement plus grandes que les deux autres espèces. Signe caractéristique principal : L'appendice supérieur de la selle est bien plus long que l'inférieur et pointu.			Régime alimentaire Coléoptères Diptères Lépidoptères	
Habitat et cycle de vie				
Cette espèce à affinités méditerranéenne à une prédilection pour une mosaïque d'habitats composée à part égale de bois, prairies et cultures. Il apprécie bien sur les zones riches en grottes et proche de l'eau. Les zones de chasse préférées sont les sous bois feuillus, sous la forme de chênaie, chênaie-charmaie et ripisylve. Les connaissances nécessitent néanmoins une amélioration concernant les zones de chasse.			Type de gîtes Reproduction : Cavités rupestres, habitations Hibernation : Cavités rupestres	
Répartition et conservation				
Après un fort déclin en Europe à la fin des années 1980, les tendances sont variables selon les pays et constaté à la baisse dans la partie nord.		Au niveau national, la tendance est à la stabilité depuis une dizaine d'année au sud de la France, avec une tendance à l'augmentation localement résultant d'action de conservation.		
Enjeu local de conservation				
Présent dans 42% des mailles en Dordogne, mais 10% en aquitaine, cette espèce est donc très présente dans notre département.			Connaissance imparfaite dans le périmètre du site.	
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				



Barbastelle (<i>Barbastella barbastelus</i>)				
Protection Fr	Dir Eur Hab	Conv Berne/UICN	Liste rouge	Dimensions
Protégée	An. II et IV	An. II/VU	LC	Envergure : 24 à 28 cm avant Bras : 31 à 43 mm Poids : 6 à 13,5 g
Espèce déterminante znieff (gîte repro et hibernation avec plus de 5 individus et tous les gîtes de transit plus de 10 individus) – Préoccupation majeure dans le PRACC				
Description				
De couleur sombre et de taille moyenne la barbastelle est une chauve souris facilement identifiable. Ses caractéristiques principales sont une face noirâtre, un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. Sa gueule est étroite. Son pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles. Aucune confusion possible.				Régime alimentaire Micro-lépidoptères essentiellement
Habitat et cycle de vie				
Espèce essentiellement forestière, elle fréquente préférentiellement les boisements feuillus, composé de vieux arbres (surtout les chênes). Elle peut néanmoins dans notre région être rencontrée dans les boisements de résineux, si ceux ci comportent des zones de vieux feuillus. Les colonies de reproduction sont composées de quelques dizaines d'individus. Elles s'installent principalement en arbres creux (parfois en bâtiments anciens). Le pique de mise bas se situe durant la deuxième quinzaine de juin. Un jeune par an et par femelle. Envol entre 4 et 5 semaines. L'émancipation intervient durant la septième semaine. L'accouplement se déroule à l'automne.				Type de gîtes reproduction : Arbres creux, habitations Hibernation : Arbres creux, Cavités rupestres, autres
Enjeu local de conservation				
Bonne répartition en Aquitaine. Environ 60% des mailles occupées.		Bien répandu en Dordogne, avec près de 60% des mailles occupées.		Enjeu moyen de conservation.
Etat de conservation, dynamique évolutive ; menaces				
Au niveau national, l'espèce est stable depuis une vingtaine d'année.		Au niveau régional et local, l'importance des surfaces boisées représentent un atout fort (préoccupation majeure dans le PRACC) dans la conservation de cette espèce.		La fragmentation du territoire représente la principale menace sur cette espèce. La dégradation de son milieu naturel (coupes forestières, gestion sylvicole intensive) et la construction de nouvelle infrastructures (routes).



4. GOUVERNANCE DU SITE

4.1. STRUCTURE PORTEUSE

La Direction départementale des Territoires de Dordogne (DDT24) est la structure porteuse du site Natura 2000. Elle anime le réseau départemental des structures chargées, pour elle, d'élaborer et d'animer les sites Natura 2000.

4.2. OPERATEUR

L'opérateur est chargé de rédiger le document d'objectifs en concertation avec le comité de pilotage et pour le compte de la structure porteuses. L'Agence MTDA est l'opérateur du site.

4.3. COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage (COFIL) est le lieu de concertation locale et de débat pour chaque site Natura 2000. Le COFIL est mis en place au début de la démarche pour toute ladurée de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) puis de samise en oeuvre. La loi DTR (développement des territoires ruraux) de février 2005 amodifié les modalités de gouvernance des sites Natura 2000. Désormais, ce sont les représentants des collectivités locales membres du COFIL qui en désignent le président et choisissent la collectivité ou le groupement chargée d'élaborer le DOCOB, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

La concertation consiste pour les acteurs locaux à échanger pour projeter ensemble. Les propositions faites par le COFIL conduisent à une décision qui appartient au préfet.

Le comité de pilotage (COFIL) comprend des membres de droit et des personnes de droit public ou de droit privé. Un arrêté préfectoral fixe la liste des membres du COFIL (cf. Volume administratif).

Les membres de droit sont les représentants des collectivités territoriales et des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site. Le comité peut être complété notamment par des représentants de concessionnaires d'ouvrages publics, de gestionnaires d'infrastructures, d'organismes consulaires d'organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, d'organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme, d'associations de protection de la nature et d'experts.



5. HISTORIQUE ET AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE

5.1. DATES DE DESIGNATION DU SITE

- ⦿ Proposition de site d'importance communautaire (pSIC) : première proposition : 31/03/1999.
- ⦿ Site d'importance communautaire (SIC) : publication au JOUE : 07/12/2004.
- ⦿ Zone spéciale de conservation (ZSC) : Arrêté du 22 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 coteaux calcaires de la vallée de la Vézère (zone spéciale de conservation).

5.2. DATES D'ELABORATION DU DOCOB

- ⦿ Première réunion des collectivités pour désigner un opérateur.
- ⦿ Comité de pilotage n°1 le 17 avril 2015, à Manaurie.
- ⦿ Comité de pilotage n°2, le 15 octobre 2015 aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil.
- ⦿ Groupe de travail Enjeux/Objectifs, octobre 2016.
- ⦿ Comité de pilotage n°3 : 13 décembre 2016.
- ⦿ Comité de pilotage n°4 : 08 novembre 2017.

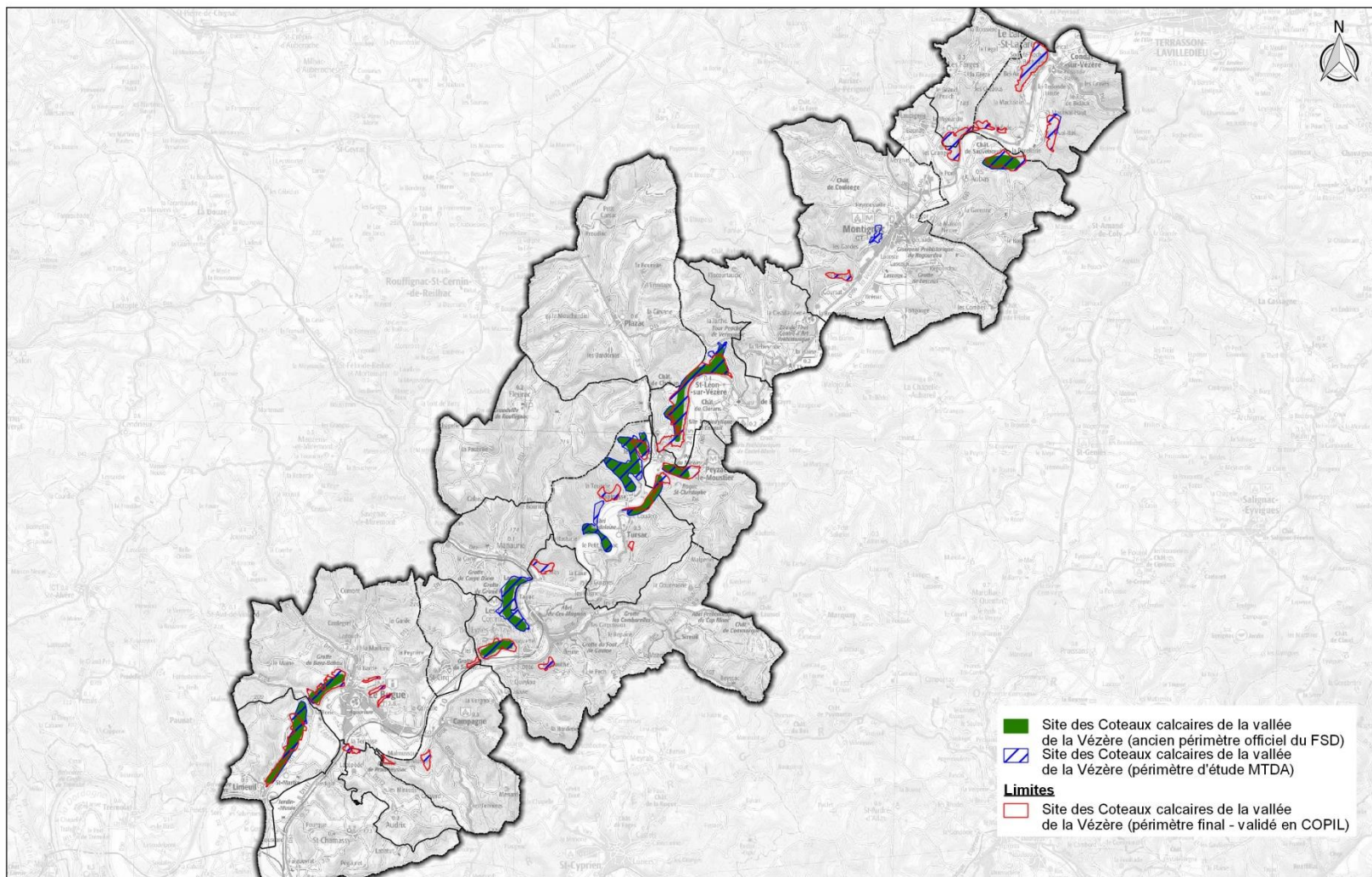
5.3. AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU SITE

Le périmètre du site a évolué entre sa version initiale et la version telle qu'elle fait actuellement l'objet de ce document d'objectifs.

Le périmètre initial du site a été défini à une échelle peu précise (1/100 000^{ème}) ne permettant pas une transcription de ces limites à une échelle de travail au 1/5000^{ème}. Il a donc été nécessaire de réaliser l'étude sur un périmètre élargi.

Les cartes de localisation des différents périmètres utilisés ou proposés lors de l'étude sont présentées dans l'atlas cartographique joint au présent document.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 –Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère DDT de la Dordogne



Evolution du périmètre Natura 2000

Source des données : DREAL, Agence MTDA
 Fond cartographique numérique : BD SCAN100® IGN©

Réalisation : Agence MTDA

Date : 11/10/2017

Échelle : 1/120000



- ⦿ Prise en compte de la totalité du périmètre officiel du FSD afin de justifier les propositions d'ajustements,
- ⦿ Ajustement des limites du périmètre officiel par photo-interprétation afin de le rendre cohérent avec les grandes entités des milieux naturels (rectification si des zones de pelouses sont coupées par le périmètre initial par exemple),
- ⦿ Recherche de nouvelles pelouses par photo-interprétation,
- ⦿ Intégration des nouvelles zones de coteaux proposées par le CBNSA, en particulier au nord site sur la commune de Condat-sur-Vézère,
- ⦿ Se limiter aux coteaux donnant directement sur la Vézère en évitant de s'étendre sur les vallées perpendiculaires,
- ⦿ Ajuster le périmètre avec celui du site de la Vézère afin d'obtenir une cartographie cohérente des habitats de ces deux sites.

Le périmètre d'étude concerne ainsi 20 zones de coteaux pour une superficie de 1181,77 hectares. Ils sont listés dans le tableau suivante.

17 avril 2015 – présentation du périmètre d'étude en COPIL

Le périmètre d'étude a été présenté et validé en COPIL1 avant le début des investigations de terrain qui ont été réalisées aux mois de mai et juin 2015.

Juillet – décembre 2015 – proposition d'ajustement du périmètre du site

Suite aux inventaires de terrain et à la cartographie des habitats naturels, une adaptation du périmètre initial a été proposée par l'Agence MTDA afin :

- ⦿ D'ajuster le périmètre proposé aux seules zones de coteaux thermophiles,
- ⦿ D'intégrer la totalité des complexes de milieux thermophiles comprenant des zones de pelouses calcicoles,
- ⦿ De retirer les coteaux ou parties de coteaux n'abritant pas de complexes de milieux thermophiles ouverts à semi-ouverts ou de boisements de pente d'intérêt communautaire.

Le périmètre ainsi proposé occupe une superficie de 790,75 hectares répartis en 18 zones de coteaux sur 14 communes : Aubas, Audrix, Le Bugue, Campagne, Condat-sur-Vézère, Les Eyzies-de-Tayrac-Sireuil, Les Farges, Limeuil, Montignac, Peyzac-le-Moustier, Saint-Chamassy, Saint-Cirq, Saint-Léon-sur-Vézère, Tursac.

La proposition du périmètre ajusté a été validée lors du COPIL du 08 novembre 2017.



Tableau 3 – Liste des coteaux de la zone d'étude.

Nom des zones de coteaux	Superficie étudiée (ha)	Superficie retenue dans le périmètre final (ha)
Coteaux du Bugue	77,60	72,80
Coteau de l'Escaleyrou	65,16	56,33
Coteaux de St-Cirq et des Eyzies	54,68	54,16
Coteaux de Limeuil	103,64	71,58
Coteaux de la Madeleine	68,84	23,44
Coteaux des Eyzies et de Manaurie	101,90	0
Coteau du Mas	20,24	20,20
Coteau de Maurival	39,29	33,82
Coteaux de Montignac	13,62	0
Coteaux du Moustier	143,57	21,04
Coteau du Muscle	17,21	17,40
Coteau de la Pagésie	15,67	15,65
Coteau de la Peyrière	3,38	3,38
Coteau de la Roque-Saint-Christophe	41,72	39,80
Coteau de sous-la-Roche	67,92	67,70
Coteau de Saint-Léon-sur-Vézère	202,02	170,38
Coteau de la Terrasse	9,40	8,85
Coteaux de Tursac, rive gauche	55,20	34,02
Coteaux de la Valade	69,79	69,28
Falaise du Cingle	10,93	10,92
Total	1181,77	790,75



6. OBJECTIFS DE GESTION

6.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit de définir la (ou les) problématique(s) commune(s) et partagée(s) qui prédomine(nt) largement sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions ne contribuant pas à répondre directement à l'objectif du site.

Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site. Le DOCOB comprend les objectifs de développement⁵ durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des **résultats attendus** par la mise en oeuvre du Docob.

Les objectifs de développement durable sont déterminés :

- ☉ en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000 ;
- ☉ en cohérence entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire ;
- ☉ dans le respect de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site.

6.2. OBJECTIFS DE GESTION OPERATIONNELS

La définition des objectifs de gestion constitue une étape déterminante, placée au cœur de la concertation entre les acteurs locaux.

Les objectifs opérationnels de gestion traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation par des choix de gestion définis collégialement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire).

Ils sont directement liés à un ou plusieurs objectifs de conservation.

A ce stade de la démarche, il s'agit de formuler les principaux objectifs de gestion, qui sont ultérieurement déclinés en mesures plus concrètes.

⁵ Code de l'environnement : article R.414-11



Le taux de réalisation des objectifs de gestion pourra être l'un des critères d'évaluation du succès ou de l'échec des mesures associées, ces objectifs sont autant que possible quantifiés ou font référence à un résultat mesurable (ex. : entretenir X% du linéaire de haies recensées sur le site ; maintenir la structure de la végétation herbacée à une hauteur de 5-10 cm sur au moins 60% de sa surface afin de favoriser la reproduction de l'avifaune prairiale).

Un code est attribué à chaque objectif, afin de faciliter leur utilisation.

Lorsque le diagnostic ne permet pas de disposer d'une connaissance suffisante sur une espèce ou un habitat, l'amélioration des connaissances est définie comme un objectif opérationnel : des études complémentaires sont identifiées, qui peuvent conduire à formuler par la suite de nouveaux objectifs et mesures dans le cadre éventuel d'une révision du DOCOB.



Tableau 4 – Objectifs de gestion

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informier, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
			OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères



Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée



OG1 – Mettre en place / maintenir un pâturage extensif adapté	
Description de l'objectif	
Préservation de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par la mise en place ou le maintien d'un pâturage extensif adapté occasionnel ou régulier.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	AQ_VEZE_HE01 – Restauration et entretien des pelouses thermophiles AQ_VEZE_HE02 – Maintien de l'entretien des pelouses thermophiles AQ_VEZE_SHP1 – Opérations individuelles systèmes herbagers et pastoraux AQ_VEZE_SHP2 – Opérations collectives systèmes herbagers et pastoraux
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles



OG2 – Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs sur les secteurs de pelouses	
Description de l'objectif	
Concilier la préservation des mosaïques de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles avec la fréquentation touristique et de loisir.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	
6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	
6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	
1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	
1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Non concerné
Animation	HC1 – Communication et sensibilisation HC2 – Animation
Charte	Engagements généraux ; Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles



OG3 – Ouverture mécanique des milieux	
Description de l'objectif	
Restaurer et, en l'absence de solution d'entretien par du pâturage, entretenir la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par des actions mécaniques.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	AQ_VEZE_HE01 – Restauration et entretien des pelouses thermophiles AQ_VEZE_HE02 – Maintien de l'entretien des pelouses thermophiles
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles



OG4 – Préserver les continuités écologiques	
Description de l'objectif	
Préservation des continuités écologiques des milieux thermophiles ouverts, semi-ouverts et forestiers et des populations d'espèces qui leur sont associées.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyssa-Sedion albi</i> 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) 1303 – Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 1304 – Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) 1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) 1308 – Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) 1321 – Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) 1323 – Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) 1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) <u>Espèces d'intérêt communautaire hors directive Habitats Faune Flore bénéficiant indirectement de la mesure :</u> A215 – Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) A708 – Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Non concerné
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles ; Milieux forestiers



OG5 – Préservation des milieux par une réduction des interventions	
Description de l'objectif	
Préservation des territoires de chasse des populations de chiroptères par le maintien ou l'adaptation de pratiques agricoles.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
1303 – Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	
1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	
1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	
1321 – Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	Non concerné
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	AQ_VEZE_HE03 – Adaptation de la gestion des prairies de fauche
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux agricoles (prairies, cultures)



OG6 – Préservation des habitats rupestres	
Description de l'objectif	
Assurer la préservation des habitats rupestres d'intérêt communautaire ou utilisés par des populations d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agira notamment de limiter les risques de dérangement des populations animales d'intérêt communautaire en période de reproduction ou d'hivernage.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 – Grottes non exploitées par le tourisme 1303 – Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 1304 – Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) 1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) 1308 – Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) 1321 – Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) 1323 – Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) 1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	
<u>Espèces d'intérêt communautaire hors directive Habitats Faune Flore bénéficiant indirectement de la mesure :</u>	
A215 – Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	
A708 – Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Non concerné
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux rupestres



OG7 – Préserver les milieux par une fauche adaptée	
Description de l'objectif	
Préservation des territoires de chasse des populations de chiroptères par le maintien ou la mise en pratique d'une fauche adaptée à la présence d'une forte diversité entomologique.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
1303 – Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	
1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	
1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	
1321 – Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	AQ_VEZE_HE03 – Adaptation de la gestion des prairies de fauche AQ_VEZE_HE04 – Maintien de la gestion des prairies de fauche AQ_VEZE_SHP1 – Opérations individuelles systèmes herbagers et pastoraux
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux agricoles (prairies, cultures)



OG8 – Gestion sylvicole adaptée	
Description de l'objectif	
Mettre en place / maintenir une gestion sylvicole adaptée à la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaires non alluviaux.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9180 – Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9340 – Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 1304 – Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) 1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) 1308 – Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) 1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) <u>Espèces d'intérêt communautaire hors directive Habitats Faune Flore bénéficiant indirectement de la mesure :</u> A215 – Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) A708 – Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Non concerné
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux forestiers



OG9 – Gestion adaptée des ripisylves	
Description de l'objectif	
Mettre en place / maintenir une gestion des ripisylves adaptée à la conservation des habitats forestiers alluviaux d'intérêt communautaires et des espèces qui les utilisent.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	
1304 – Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	
1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	
1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	
1308 – Barbastelle (<i>Basbastella barbastellus</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Non concerné
Animation	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux forestiers ; Milieux aquatiques et humides



OG10 – Préservation des habitats aquatiques ponctuels	
Description de l'objectif	
Assurer la préservation des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ponctuels.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
Mesures Agri-Environnementales	Non concerné
Hors contrats	-
Charte	Engagements généraux ; Milieux aquatiques et humides



OG11 – Informer, sensibiliser et assurer une veille territoriale	
Description de l'objectif	
Communiquer, sensibiliser et informer les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, les utilisateurs et usagers des espaces concernés.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
Tous les habitats, espèces et habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	Hors contrats
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Hors contrats
Animation	HC1 – Communication et sensibilisation HC2 – Animation
Charte	-



OG12 – Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion globale du site	
Description de l'objectif	
Améliorer les connaissances sur certaines espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, les chiroptères et le Damier de la Succise, par la réalisation d'études complémentaires.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	
1303 – Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	
1304 – Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	
1305 – Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	
1307 – Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	
1308 – Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	
1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
1321 – Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
1323 – Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	
1324 – Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	
Moyens retenus	
Contrats Natura 2000	Hors contrats
Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Hors contrats
Animation	HC3 – Etudes complémentaires
Charte	-



OG13 – Animer le document d'objectifs

Description de l'objectif

Assurer l'animation du document d'objectif sur le site Natura 2000 par la mise en œuvre des actions suivantes (non exhaustif) :

- Mise en œuvre de la contractualisation.
- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site.
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.
- Amélioration des connaissances et suivi scientifique.
- Communication, sensibilisation et information.
- Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.
- Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB.
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés

Tous les habitats, espèces et habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.

Moyens retenus

Contrats Natura 2000	Hors contrats
----------------------	---------------

Mesures Agri-Environnementales et Climatique	Hors contrats
--	---------------

Animation	HC2 – Animation
-----------	-----------------

Charte	-
--------	---



8. MESURES ET CHARTE

Voici la liste des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans la mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces. Le détail des mesures et la charte sont présentées dans le document opérationnel.

8.1. MESURES DE PRIORITE 1

Tableau 5 – Mesures de priorité 1

Priorité	Dénomination de la mesure	Code de la mesure	Nature de la mesure (contrat/charte/animation)
1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	N01Pi	Contrat
1	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Pi	Contrat
1	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Ri	Contrat
1	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	N05R	Contrat
1	Restauration et entretien des pelouses thermophiles	AQ_VEZE_HE01	MAEC
1	Maintien de l'entretien des pelouses thermophiles	AQ_VEZE_HE02	MAEC
1	Communication et sensibilisation	HC1	Convention d'animation
1	Animation suivi	HC2	Convention d'animation



8.2. MESURES DE PRIORITE 2

Tableau 6 – Mesures de priorité 2

Priorité	Dénomination de la mesure	Code de la mesure	Nature de la mesure (contrat/charte/animation)
2	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	N04R	Contrat
2	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	N25Pi	Contrat
2	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	N26Pi	Contrat
2	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F01i	Contrat
2	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F05	Contrat
2	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	F09i	Contrat
2	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12i	Contrat
2	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F14i	Contrat
2	Travaux d'aménagement de lisière étagée	F17i	Contrat
2	Maintien de la gestion des prairies de fauche	AQ_VEZE_HE04	MAEC
2	Opérations individuelles systèmes herbagers et pastoraux	AQ_VEZE_SHP1	MAEC
2	Opérations collectives systèmes herbagers et pastoraux	AQ_VEZE_SHP2	MAEC
2	Animation – Etudes complémentaires	HC3	Convention d'animation



8.3. MESURES DE PRIORITE 3

Tableau 7 – Mesures de priorité 3

Priorité	Dénomination de la mesure	Code de la mesure	Nature de la mesure (contrat/charte/animation)
3	Mise en œuvre de régénérations dirigées	F03i	Contrat
3	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non	F06i	Contrat
3	Adaptation de la gestion des prairies de fauche	AQ_VEZE_HE03	MAEC
3	Engagements généraux	EG1 à EG6	Charte
3	Engagements « Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles »	EM1	Charte
3	Engagements « Milieux forestiers »	EM2	Charte
3	Engagements « Milieux agricoles (prairies, cultures) »	EM3	Charte
3	Engagements « Milieux rupestres »	EM4	Charte
3	Engagements « Milieux aquatiques et humides »	EM5	Charte



8.4. LA LISTE DES ENGAGEMENTS FAISANT L'OBJET DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 s'appuie sur deux notions distinctes que sont les recommandations et les engagements.

- 🕒 **Recommandations** : il s'agit de mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire mais que le signataire n'est pas formellement tenu de respecter. Les recommandations de gestion ne sont pas soumises à contrôle.
- 🕒 **Engagements** : Le signataire doit s'employer à respecter les engagements de gestion prévus par la charte sur toutes les parcelles pour lesquelles il dispose de droits réels et ou personnels, incluses dans le site Natura 2000 et pour lesquelles il signe la charte. Les engagements feront l'objet de contrôles.

Ces recommandations et engagements sont répartis en trois grandes catégories :

- 🕒 **Ceux de portée générale** s'appliquant à l'ensemble du site, indépendamment du type de milieu ou du type d'activité pratiqué. Ils constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité.
- 🕒 **Ceux relatifs aux grands types de milieux** s'appliquant à des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000 et qui ont un intérêt pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
- 🕒 **Ceux relatifs aux grands types d'activités** représentant des comportements favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire du site que les usagers acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre), dans ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales

La liste des engagements et recommandations de la charte Natura 2000 du site est présentée dans le tableau pages suivantes.



Tableau 8 - Liste synthétique des engagements et recommandations de la charte Natura 2000 du site

Engagements généraux (EG) ou par milieu (EM) / Recommandations générales (RG)	Intitulé	Points de contrôle
EG1	Permettre l'accès des animateurs du document d'objectifs et des experts mandatés pour les opérations d'inventaires, de suivi et les actions d'évaluation. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins 1 semaine avant des prospections et études qui interviendront sur sa propriété en indiquant la nature de l'étude et l'identité de l'agent. Les résultats seront communiqués au propriétaire.	Absence de refus d'accès aux experts.
EG2	Informers les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.	Document signé par le mandataire ou prestataire attestant que l'adhérent les a informés des engagements souscrits.
EG3	Intégrer les engagements et recommandations de la charte dans les baux ruraux ou convention de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.	Bail rural ou convention signée par le bailleur ou parties d'une convention intégrant les engagements et recommandations de la charte.
EG4	Ne pas introduire volontairement d'espèces végétales et animales exotiques et/ou envahissantes, et prévenir la structure animatrice en cas d'observation de la présence de telles espèces.	Contrôle sur place.
EG5	Porter à connaissance l'organisation d'activités de sport et loisirs de nature sur les parcelles engagées.	Courrier à la structure animatrice. Contrôle sur place.
EG6	Ne pas entreposer de déchets.	Contrôle sur place – Absence de déchets.



Engagements généraux (EG) ou par milieu (EM) / Recommandations générales (RG)	Intitulé	Points de contrôle
EM1 : Engagements "Milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles"	Engagement 1.1 : Autoriser le pâturage extensif d'animaux domestiques (ovins, caprins, ânes, ...) dans le cadre d'opérations de gestion pastorale et la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau, ...).	Absence de refus d'accès.
	Engagement 1.2 : Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais...).	Contrôlable sur place.
	Engagement 1.3 : Ne pas faire de plantations ni de cultures sur les pelouses.	Contrôlable sur place.
	Engagement 1.4 : Effectuer les travaux de fauchage et d'entretien à des périodes compatibles avec la conservation de la faune et de la flore.	Enregistrement des périodes de travaux sur ou à proximité des zones sensibles
EM2 Engagements "Milieux forestiers"	Engagement 2.1 : Conserver les mélanges d'essences existantes préserver la nature du boisement en excluant la plantation de monoculture notamment de Pins.	Contrôlable sur place.
	Engagement 2.2 : Privilégier la régénération naturelle. En cas d'échec, une plantation d'essences indigènes peut être effectuée avec un minimum de travail sur la parcelle.	Contrôlable sur place.
	Engagement 2.3 : Privilégier l'exploitation par éclaircie. En cas de coupe rase, limiter la coupe à 1 ha.	Contrôlable sur place.
	Engagement 2.4 : Préserver des arbres morts (sur pied ou à terre) et/ou à cavités, ainsi que des arbres sénescents.	Contrôlable sur place.
	Engagement 2.5 : Poursuivre la non-intervention sylvicole dans les peuplements non exploitables par l'absence d'accès ou par un relief inadapté.	Contrôlable sur place.
EM3 Engagements "Milieux agricoles (prairies, cultures)"	Engagement 3.1 : Maintenir les prairies existantes (pas de retournement, plantation, mise en culture...).	Absence de retournement et autres destructions
EM4 Engagements "Milieux rupestres"	Engagement 4.1 : Ne pas obturer hermétiquement les souterrains et conserver un accès pour les chauves-souris	Contrôlable sur place.



Engagements généraux (EG) ou par milieu (EM) / Recommandations générales (RG)	Intitulé	Points de contrôle
	Engagement 4.2 : Ne pas favoriser la fréquentation humaine sur ou à proximité de ces milieux (escalade, tourisme, ...).	Contrôlable sur place.
EM5 Engagements "Milieux aquatiques et humides"	Engagement 5.1 : Préserver l'alimentation en eau de la source pétifiante et limiter les sources d'enrichissement (intrants, pesticides) sur et aux abords des points d'eau.	Contrôlable sur place.
	Engagement 5.2 : Ne pas détruire ou endommager, les milieux aquatiques et humides des parcelles concernées.	Contrôlable sur place.
	Engagement 5.3 : Préserver les cours d'eau en limitant le passage des engins motorisés d'exploitation forestière, d'entretien ou de loisirs sur les berges. Utiliser les ouvrages fixes existants pour traverser les cours d'eau ou adopter du matériel adapté pour créer un franchissement temporaire.	Contrôlable sur place.
RG1	Éviter l'apport direct d'amendements organiques et minéraux, et de phytosanitaires (dans certains cas, cette recommandation peut devenir une mesure finançable dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou d'une Mesure Agro-Environnementale).	Non concernée.
RG2	Faire appel à la structure animatrice en cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation des terrains qui pourra ainsi apporter des conseils au propriétaire ou gestionnaire.	Non concernée.
RG3	Lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux particuliers sur une parcelle ou un changement de destination (culture, élevage, boisement), il lui est recommandé de le signaler à la structure animatrice du site afin que celle-ci puisse lui fournir des conseils en fonction des enjeux connus et puisse suivre l'évolution de l'occupation du sol.	Non concernée.
RG4	Éviter l'utilisation et surveiller la circulation de véhicules motorisés en dehors des propriétaires circulant sur leurs terrains, des activités forestières ou agricoles, des missions de service public et des professions liées aux espaces naturels.	Non concernée.



8.5. MAQUETTE FINANCIERE

Pour chaque mesure, les superficies susceptibles d'être concernées par des contrats ont été adaptées en fonction des l'état de conservation des milieux (par exemple, seules les pelouses sèches ayant des états des conservations moyen à très mauvais ont été prises en compte pour les opérations de chantier lourd de restauration) ou d'une estimation des superficies disponibles ou susceptibles d'être concernées par des contrats pendant les 5 années d'animation.

Etant donné que la totalité des superficies concernées ne seront pas contractualisées en une seule année, la maquette financière a été étalée sur 5 ans avec la répartition théorique suivante : 20 % la première année, 25 % les deuxième et troisième années, 15 % les quatrième et cinquième années.

A noter que certaines mesures spécifiques telles que les opérations d'information ou de prise en charge de surcoûts n'ont été chiffrées que sur une année.

La maquette financière détaillée est présentée dans le document opérationnel. **Le coût total sur cinq ans s'élèverait à un montant d'environ 485 000 euros HT, hors coût d'animation.**

8.6. CARTES LOCALISANT LES MESURES

La localisation des mesures est cartographiée dans l'atlas cartographique « Localisation des mesures ».

8.7. MODALITES DE SUIVI

Des indicateurs de suivi sont définis afin d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des actions dans le cadre de l'animation du site Natura 2000. Il s'agira d'avoir une analyse quantitative et qualitative de la réalisation des actions et de faire le lien entre les interventions réalisées et la réponse des milieux

8.7.1. MODALITES DE SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION

Les modalités de suivi de l'état de conservation des habitats et populations d'espèces justifiant la désignation du site sont présentées dans le tableau pages suivantes.



Tableau 9 – Modalités de suivi de l'état de conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire du site

Intitulé suivi	Objectif	Dates / fréquence de réalisation	Habitats concernés	Etat initial	Critères d'évaluation du suivi
SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DES COMPLEXES DE PELOUSES ET FOURRES THERMOPHILES					
Evolution des surfaces	Suivre l'évolution des surfaces de pelouses traduisant l'efficacité des mesures mises en œuvre	1 fois après 5 ans d'animation	5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	14,02 ha	BON – surface en pelouse stable ou en augmentation MOYEN – surface en pelouse en régression de moins de 25 % DEFAVORABLE – surface de pelouse en régression de plus de 25 %
			6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	110,46 ha	
Composition floristique des végétations	Suivre la tendance évolutive des végétations et de l'évolution des milieux par la réalisation de relevés phytosociologiques	1 fois par an pendant 5 ans	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	A réaliser la première année lors de l'installation des placettes de suivi	BON – maintien ou amélioration de la typicité floristique ; colonisation par les ligneux < 10 % MOYEN – maintien ou altération limitée de la typicité floristique ; colonisation par les ligneux entre 10 et 25 % DEFAVORABLE – altération notable de la typicité floristique ; colonisation par les ligneux > 25 %
Amélioration des connaissances concernant les habitats ponctuels de pelouses	Préciser la répartition et la composition floristique des habitats ponctuels de pelouses	Au moins 2 années consécutives pendant les 5 premières années d'animation	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i>	5 pelouses concernées	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
			6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	1 pelouse concernée	
Suivi de la gestion pastorale	Suivre les opérations d'entretien par pâturage des pelouses mises en œuvre dans le cadre	Suivi et bilan annuel	5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Absence de programme de gestion pastorale des pelouses	BON – gestion pastorale permanente d'au moins une partie des pelouses du site MOYEN –solution de gestion pastorale en vue mais non réalisée
			6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)		



Intitulé suivi	Objectif	Dates / fréquence de réalisation	Habitats concernés	Etat initial	Critères d'évaluation du suivi
	de l'animation du site		6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i> 6220 - Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>		ou uniquement solutions temporaires en place DEFAVORABLE – absence de solution de gestion pastorale à cours, moyen ou long terme
Suivi des populations de lépidoptères	Améliorer les connaissances sur ces espèces	Suivi et bilan annuel	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Azuré du Serpolet : 8 stations connues Damier de la Succise : 2 stations connues	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
	Evaluer les actions de gestion en utilisant ces espèces comme indicateurs biologiques				
	Inventaire exhaustif des pelouses à enjeu				
Suivi des populations de Lézard ocellé	Améliorer les connaissances sur cette espèce	Suivi et bilan annuel	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	1 station connue	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
	Evaluer les actions de gestion en utilisant cette espèce comme indicateur biologique				
	Affiner la connaissance des facteurs favorables et défavorables à sa présence				



Intitulé suivi	Objectif	Dates / fréquence de réalisation	Habitats concernés	Etat initial	Critères d'évaluation du suivi
SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DES PRAIRIES MESIQUES					
Evolution des surfaces	Suivre l'évolution des surfaces de prairies		6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	11,51 ha	BON – maintien des surfaces et de la diversité floristique des prairies mésiques DEFAVORABLE – diminution des surfaces et/ou de la diversité floristique des prairies mésiques
Composition floristique des végétations	Suivre la tendance évolutive des végétations et de l'évolution des milieux par la réalisation de relevés phytosociologiques	1 fois par an pendant 5 ans		A réaliser la première année lors de l'installation des placettes de suivi	
Suivi des populations de lépidoptères	Voir détails dans la partie « Suivi des habitats et espèces des complexes de pelouses et fourrés thermophiles »		6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Voir détails dans la partie « Suivi des habitats et espèces des complexes de pelouses et fourrés thermophiles »	
SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DES MILIEUX HUMIDES					
Amélioration des connaissances concernant les milieux humides ponctuels	Préciser la répartition et la composition floristique (bryophytes) de l'habitat	1 fois au cours des 5 premières années d'animation	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	1 source pétrifiante identifiée	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DES MILIEUX ROCHEUX					
Amélioration des connaissances concernant les habitats rocheux ponctuels	Préciser la répartition des habitats rocheux et les populations d'espèces végétales et animales (chiroptères) qui les fréquentent	1 fois au cours des 5 premières années d'animation	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1 falaise concernée	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
			8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	1 entrée de grotte cartographiée	



Intitulé suivi	Objectif	Dates / fréquence de réalisation	Habitats concernés	Etat initial	Critères d'évaluation du suivi
Suivi des populations de chiroptères	Améliorer les connaissances sur ces espèces	Suivi et bilan annuel	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Etat de connaissances faible	BON – réalisation du suivi et amélioration des connaissances DEFAVORABLE – pas d'amélioration des connaissances
	Evaluer l'impact des mesures mises en place pour ce groupe		8310 - Grottes non exploitées par le tourisme		
	Définir les espèces nécessitant un effort de conservation				
SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DES MILIEUX FORESTIERS					
Evolution des surfaces	Suivre l'évolution des surfaces de boisements d'intérêt communautaire	1 fois après 5 années d'animation	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	7,68 ha	BON – maintien des surfaces d'habitats forestiers d'intérêt communautaire DEFAVORABLE – diminution des surfaces d'habitats forestiers d'intérêt communautaire
			9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	3,44 ha	
			91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	2,16 ha	
			9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	14,63 ha	
Composition floristique des boisements	Suivre la tendance évolutive des végétations et de l'évolution des milieux par la réalisation de relevés phytosociologiques	1 fois par an pendant 5 ans	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	A réaliser la première année lors de l'installation des placettes de suivi	BON – maintien de la typicité floristique des boisements d'intérêt communautaires DEFAVORABLE – dégradation de la typicité floristique des boisements d'intérêt communautaire
			9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		
			91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		
			9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		



Intitulé suivi	Objectif	Dates / fréquence de réalisation	Habitats concernés	Etat initial	Critères d'évaluation du suivi
Délimitation des îlots de vieillissement et dénombrement des arbres morts ou à cavités	Préciser la quantité d'arbres morts et à cavités des boisements d'intérêt communautaire et assurer leur préservation	1 fois au cours des 5 premières années d'animation	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	A réaliser la première année	BON – réalisation du dénombrement et délimitation d'îlots de vieillissement MOYEN – mise en œuvre partielle du suivi (dénombrement ou délimitation d'îlots de vieillissement) DEFAVORABLE – absence de mise en œuvre du suivi
			91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		



8.7.2. MODALITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITE DES ACTIONS

Les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions sont présentées dans le tableau pages suivantes.

Tableau 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre de l'efficacité des actions

Objectifs de gestion	Description de l'objectif	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
OG1 – Mettre en place / maintenir un pâturage extensif adapté	Préservation de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par la mise en place ou le maintien d'un pâturage extensif adapté occasionnel ou régulier.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares contractualisés. • Vérification de l'utilisation du matériel financé. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux). • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG2 – Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs sur les secteurs de pelouses	Concilier la préservation des mosaïques de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles avec la fréquentation touristique et de loisir.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations financées et montants (surcoût). • Nombre d'aménagements d'informations installés. • Evolution de la fréquentation des sites sensibles. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).



Objectifs de gestion	Description de l'objectif	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
OG3 – Ouverture mécanique des milieux	Restaurer et, en l'absence de solution d'entretien par du pâturage, entretenir la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par des actions mécaniques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares contractualisés. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux). • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG4 – Préserver les continuités écologiques	Préservation des continuités écologiques des milieux thermophiles ouverts, semi-ouverts et forestiers et des populations d'espèces qui leur sont associées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares contractualisés. • Nombre de clairières créées. • Nombre d'opérations financées et montants (surcoût). • Linéaire de lisière étagée créé. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG5 – Préservation des milieux par une réduction des interventions	Préservation des territoires de chasse des populations de chiroptères par le maintien ou l'adaptation de pratiques agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie traitée / superficie engagée. • Vérification du calendrier des interventions et des opérations réalisées. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (composition des végétations). • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).



Objectifs de gestion	Description de l'objectif	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
OG6 – Préservation des habitats rupestres	Assurer la préservation des habitats rupestres d'intérêt communautaire ou utilisés par des populations d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agira notamment de limiter les risques de dérangement des populations animales d'intérêt communautaire en période de reproduction ou d'hivernage.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations financées et montants (surcoût). • Nombre d'aménagements d'informations installés. • Evolution de la fréquentation des sites sensibles. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG7 – Préserver les milieux par une fauche adaptée	Préservation des territoires de chasse des populations de chiroptères par le maintien ou la mise en pratique d'une fauche adaptée à la présence d'une forte diversité entomologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares contractualisés. • Superficie traitée / superficie engagée. • Vérification du calendrier des interventions et des opérations réalisées. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG8 – Gestion sylvicole adaptée	Mettre en place / maintenir une gestion sylvicole adaptée à la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaires non alluviaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares contractualisés. • Nombre d'opérations financées et montants (surcoût). • Nombre d'aménagements d'informations installés et/ou d'opérations de communication effectuées. • Linéaire de lisière étagée créé. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du développement de la régénération naturelle. • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).



Objectifs de gestion	Description de l'objectif	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
OG9 – Gestion adaptée des ripisylves	Mettre en place / maintenir une gestion des ripisylves adaptée à la conservation des habitats forestiers alluviaux d'intérêt communautaires et des espèces qui les utilisent.	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de ripisylve contractualisé. • Linéaire de lisière étagée créé. • Nombre d'hectares contractualisés. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simplifiée état initial-état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG10 – Préservation des habitats aquatiques ponctuels	Assurer la préservation des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ponctuels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations financées et montants (surcoût). • Nombre d'aménagements d'informations installés et/ou d'opérations de communication effectuées. • Suivi photographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif simplifié des milieux concernés, en première et en dernière année de contrat. • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG11 – Informer, sensibiliser et assurer une veille territoriale	Communiquer, sensibiliser et informer les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, les utilisateurs et usagers des espaces concernés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de communication ou de représentation effectuées. • Nombre de réponses à des sollicitations extérieures (propriétaires, porteurs de projet, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).
OG12 – Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion globale du site	Améliorer les connaissances sur certaines espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, les chiroptères et le Damier de la Succise, par la réalisation d'études complémentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la réalisation des études complémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de nouvelles données concernant le Damier de la Succise et les chiroptères.



Objectifs de gestion	Description de l'objectif	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs d'efficacité
OG13 – Animer le document d'objectifs	Assurer l'animation du document d'objectif sur le site Natura 2000.	<ul style="list-style-type: none">• Liste des actions d'animation mises en œuvre.• Nombre de jours d'animation.	<ul style="list-style-type: none">• Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces (cf. § 8.7.1).



9. BIBLIOGRAPHIE

BARDAT J., BIRET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G., TOUFFET J. Prodomes des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2004, 171p. (Coll. Patrimoines naturels, 61).

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. ET CHEVALLIER H. (Coord.). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2001, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. ET DENIAUD J. (coord.). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2005, 2 volumes + cédérom.

BENSETTITI F., LOGEREAU K., VAN ES J. ET BALMAIN C. (coord.). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2004, 381 p. + cédérom.

BERRONEAU M. 2012. Guide technique de conservation du Lézard ocellé en Aquitaine. Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France. 118 pages.

BESLIN O., PUJOL D., CAUSSE G., CORDIER J., BRESSAUD H. ET MONTICOLO J., 2012. Typologie des végétations de dalles et de pelouses calcaires sèches en région Centre. DREAL Centre, CBNBP Centre / MNHN, 113p.

BIOTOPE AGENCE ATLANTIQUE. 2006. Document d'objectifs du site « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ». FR7200664. Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Dordogne, Préfecture de la Dordogne, DREAL Aquitaine. 183 pages.

BISSARDON M. ET GUIBAL L. CORINE Biotopes - Types d'habitats français. ENGREF, 1997, 217 p.

BOULET V. Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Thèse présentée à l'Université des sciences et techniques de Lille pour obtenir le grade de docteur de troisième cycle. 1986. 386 p.

CAZE G., OLICARD L., DAUMAS M., BLANCHARD F. (Conservatoire Botanique Sud-Atlantique). Référentiel typologique provisoire des habitats naturels de 14 sites NATURA 2000 de Dordogne et du Lot-et-Garonne. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 2007, 70 pages.

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Observatoire de la Flore Sud-Atlantique. <http://ofsa.fr>



CORRIOL G., LAVAUPOT N., MAYET P. (CBNPMP), BLANCHARD F., CAZE G. (CBNSA). Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine. <http://www.cbnsa.fr/habitats-aquitaine/index.html>

DUFFAU M., FABRE P., LAVAL J.M., BOISVERT B. 2013. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel », Tome 1 – Rapport, Conservation d'Espaces Naturels d'Aquitaine. 289 pages + annexes.

HEAULME V. 2005. Pelouses sèches, landes calcaires et habitats rocheux de surface du site Natura 2000 FR 7300902 (Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou). PNR des Causses du Quercy. 38 pages.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

PIQUERAY J., MAHY G. 2009. Revue bibliographique sur la restauration des pelouses calcicoles en Europe : contraintes rencontrées et solutions proposées. Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2010 14(3), 471-484.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE / DREAL AQUITAINE. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200666 Vallées des Beunes. 132 pages.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE /IFEN /SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL – MNHN. Bordereaux ZNIEFF - Modernisation des ZNIEFF. <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/znief-r494.html>

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE/MNHN-SNP/DREAL AQUITAINE. NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES FR7200667 - Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère. <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200667>

MNHN / FCBN. 2006. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. 66 pages.

ROYER J-M. Contribution à l'étude phytosociologique des pelouses du Périgord et des régions voisines. Documents phytosociologiques, N.S. Vol. VI, Camerino, 1982.

SOUHEIL H., GERMAIN L., BOIVIN D., DOUILLET R. ET AL., 2011. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120 p.

TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs. Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages.



10. LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACCA : Association communale de chasse agréée

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ASP : Agence de Services et de Paiement (remplace le CNASEA)

ATEN : Atelier technique des espaces naturels

CA : Chambre d'agriculture

CAD : Ancien contrat d'agriculture durable

CBNMP : Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées

CBNSA : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

CC : Communauté de communes

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

CG : Conseil général

CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire

CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CEN : Conservatoire d'espaces naturels



CR : Conseil régional

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité

DCE : Directive cadre sur l'eau

DCO : Demande chimique en oxygène

DDT : Direction départementale des Territoires

DFCI : Défense forêt contre incendies

DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)

DHFF ou DH : Directive « Habitats faune flore sauvages » n° CEE/92/43

DREAL : Direction régionale de l'environnement

DO : Directive européenne « Oiseaux sauvages » n° CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)



11. GLOSSAIRE

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme : Plante à fleurs. Groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur /structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en oeuvre le DOCOB, une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale : Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée

Biocénose : Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat : Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la plante.

Biomasse : Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de



contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe : Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax : Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPil) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de textes communautaires prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du code de l'environnement. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC),



ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 (re-codifiée en 2009) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DREAL) : Service déconcentré du ministre en charge de l'Écologie ayant pour missions d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement

Dynamique de la végétation : En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (DOCOB) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement : Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).



Espèce migratrice régulière d'oiseaux : Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espce en question indiquent que cette espce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable" lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critres d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Etudes d'impact : Evaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.



Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille : Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune : Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre : Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail : Réunion thématique de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Il réunit tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permet de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site, avant validation par le comité de pilotage.

Groupement végétal : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques



géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, chênaie verte ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement

Impacts cumulatifs : Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : Synonyme d'impact

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ordre : Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame : Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie : Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie : Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes : Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur : A l'instar de la Convention de Ramsar, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats » adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-



même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive « Habitats » stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers.

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000, chargée de l'élaboration du DOCOB pour le compte du comité de pilotage. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Syntaxon : Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique : Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La



classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

12. FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES ACTUALISE



Tableau 11 – Mise à jour du FSD (habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats Faune Flore)

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Evaluation du site			
Code – Intitulé Natura 2000	Couverture	Superficie	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	1,77 %	14,02 ha	Bonne	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	< 0,01 %	< 0,1 ha	Bonne	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	13,97 %	110,46 ha	Bonne	Excellente	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Bonne
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	< 0,01 %	< 0,1 ha	Moyenne	Non-significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,05 %	8,31 ha	Bonne	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	< 0,01 %	< 0,1 ha	Moyenne	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	< 0,01 %	< 0,1 ha	Moyenne	Non-significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	< 0,01 %	< 0,1 ha	Médiocre	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 –Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère DDT de la Dordogne



Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Evaluation du site			
Code – Intitulé Natura 2000	Couverture	Superficie	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	0,97 %	7,68 ha	Bonne	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0,44 %	3,44 ha	Bonne	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0,10 %	0,80 ha	Bonne	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1,85 %	14,63 ha	Bonne	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne



Tableau 12 – Mise à jour du FSD à partir des données de l'aire d'étude (espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore)

Espèce				Population présente sur le site					Evaluation du site				
Groupe	Code	Nom	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D Pop.	A/B/C		
					Min	Max					Cons.	Isol.	Glob.
M	1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastelus</i>	P			i	C	M		B	C	B
M	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	P	60		i	C	M		B	C	B
M	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolopus ferrumequinum</i>	P	150		i	C	M		B	C	B
M	1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	P			i	R	M		B	B	B
M	1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	P	1000		i	R	M		B	A	C
M	1307	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	P			i	V	M		B	A	C
M	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	P	500		i	R	M		C	A	C
M	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	P			i	R	M		B	B	B
M	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	P			i	R	M		C	B	C
I	1005	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	P			i	V	M		C	B	C

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 –Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère DDT de la Dordogne



Tableau 13 – Mise à jour du FSD à partir des données de l'aire d'étude (autres espèces animales patrimoniales à forts enjeux de conservation)

Espèce				Population présente sur le site					Evaluation du site				
Groupe	Code	Nom	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D Pop.	A/B/C		
					Min	Max					Cons.	Isol.	Glob.
R	5883	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	P	10	100	i	R	G		C	B	B
I	6265	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	P			i	R	M		B	C	B

- Qualité des données : qualification du degré de précision de l'information « superficie » : «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : permet de déterminer dans quelle mesure l'habitat observé sur le site correspond à la définition et à la description de cet habitat, en prenant en compte non seulement la forme la plus « typique » de cet habitat mais également ses principales variantes (McLeod *et al.*, 2005) : «Excellente» ; «Bonne» ; «Significative» ; «Présence non significative».
- Superficie relative : surface occupée par l'habitat dans le site par rapport à la surface totale couverte par ce type d'habitat sur le territoire national métropolitain : $100 \geq p > 15\%$; $B = 15 \geq p > 2\%$; $C = 2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : degré de conservation de l'habitat naturel concerné sur le site : «Excellente» ; «Bonne» ; «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : valeur globale du site pour l'habitat concerné constituant une synthèse des éléments de représentativité, superficie relative et conservation : «Excellente» ; «Bonne» ; «Significative».
- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : $A = 100 \geq p > 15\%$; $B = 15 \geq p > 2\%$; $C = 2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».